



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet Erasmus+Joint QA for Africa 2023-2026

Assurance qualité : CARTOGRAPHIE DE PROCESSUS CONJOINTS D'ÉVALUATION ET D'ACCREDITATION

Étude comparative

Mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	4
LEXIQUE	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS	8
LISTE DES ILLUSTRATIONS	9
I. INTRODUCTION	10
I.1. Mise en contexte	10
I.2. Méthodologie employée pour établir la cartographie	12
II. CATÉGORISATION DES CAS ANALYSÉS	15
II.1 L'objet de l'évaluation/l'accréditation conjointe	16
Approche programmatique	17
Approches programmatique et institutionnelle	18
Approche institutionnelle	20
II.2. Le processus d'évaluation/l'accréditation est mené par au moins deux organismes ou un organisme (par délégation)	23
II.3 Quelles sont les conséquences attendues et observées dans les divers cas ?	26
III. ANALYSE TRANSVERSALE	30
III.1 Finalités des initiatives d'évaluation ou d'accréditation conjointe	30
III.2. Parties prenantes impliquées et responsabilité principale de l'initiative	31
III.3 Principales étapes de mise en œuvre (y compris l'élaboration d'un référentiel ad hoc)	33
Quel type de procédures ? Quels référentiels	34
Focus sur l'importance de la confiance	35
III.4 Impacts des initiatives (attendus / non attendus)	37
III.5 Acceptation des dispositifs conjoints au niveau local/régional et outils au service de cette acceptation	37
III.6 Atteinte des objectifs, notamment sous l'angle de la temporalité des dispositifs	39
IV. PISTES POUR LA SUITE DU PROJET JOINT QA for AFRICA	40
Quelles finalités le projet vise-t-il ? Avec quels objectifs stratégiques ?	40
Facteurs de succès et facteurs de risques dans les 13 cas analysés	41
Pistes de réflexion pour la suite du projet JOINT QA for Africa	42
ANNEXE : FICHES D'ANALYSE DRESSÉES PAR LES MEMBRES DU GT	46
RÉFÉRENCES	80

RÉSUMÉ

Ce rapport intitulé « Cartographie de processus conjoints d'évaluation et d'accréditation » constitue la première étape documentaire du projet Erasmus+ intitulé Joint QA for Africa dont l'objectif général est de « renforcer les mécanismes nationaux et régional d'assurance qualité par un processus conjoint d'évaluation et d'accréditation en Afrique ».

Répondre à la question « En quoi consiste une approche conjointe d'évaluation ? » a constitué le fil rouge de cette étude. Les auteurs ont rapidement fait le constat d'une très grande diversité de situations illustrée dans la documentation disponible et répertoriée : des programmes non-conjoints évalués conjointement par deux agences, un programme conjoint évalué par une agence (ou via une procédure unique), un établissement évalué par plusieurs agences ou par une autre agence que l'agence nationale, un groupement d'établissements évalué de façon conjointe (via une seule procédure), une reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation, des narratifs de construction de politiques régionales (dispositifs interétatiques) visant notamment la reconnaissance des diplômes et la mobilité des étudiants.

La diversité est aussi celle des zones géographiques concernées : Amérique Centrale, Amérique Latine, espaces régionaux africains : Afrique de l'Ouest francophone et Afrique de l'Est, Espace Européen de l'enseignement supérieur, Asie du Sud-Est.

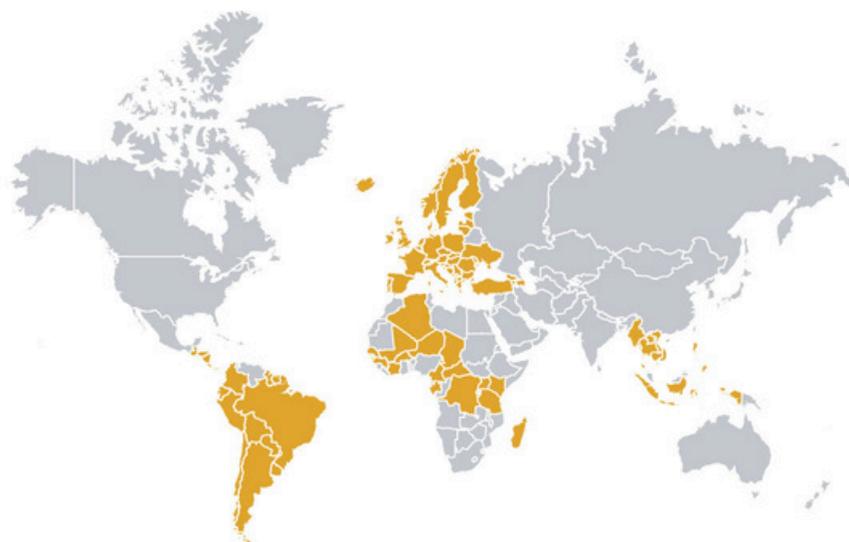


Illustration 1 : couverture géographique des études de cas analysées dans ce rapport

1. Pour une plus grande clarification du propos, les auteurs ont choisi de présenter une catégorisation des cas selon trois focales ou axes d'analyse :
2. L'objet de l'évaluation/l'accréditation conjointe : un programme unique ou un programme conjoint (dans le cas d'évaluations programmatiques), ou encore un établissement unique ou un regroupement d'établissements (dans le cas d'évaluations institutionnelles) ;

3. Le processus d'évaluation ou d'accréditation (mené par un seul organisme/ agence ou plusieurs) ;
4. ~~Les~~ conséquences attendues et observées des évaluations (reconnaissance mutuelle complète ou partielle des processus ou des résultats des évaluations ou non reconnaissance).

Après cette catégorisation, les auteurs ont procédé à une analyse transversale sur les éléments suivants : les finalités de l'évaluation/accréditation conjointe, les parties prenantes impliquées dans les processus (et à l'initiative de ceux-ci), les étapes et outils des méthodologies déployées, les impacts (attendus et nonattendus) observés, le degré d'acceptation des processus – c'est-à-dire la reconnaissance obtenue ou non – et enfin, l'atteinte des objectifs notamment sous l'angle de la temporalité.

Cette analyse transversale a permis d'identifier divers facteurs de succès et de risques ainsi que de dégager une série de pistes réflexives pour mener à bien la suite du projet Joint QA for Africa. L'objectif général de ce projet est de « contribuer à l'harmonisation de

l'enseignement

supérieur en Afrique en mettant en place des systèmes d'assurance qualité comparables, définis par la coopération des autorités nationales et des établissements d'enseignement supérieur¹ ». Les bases du projet sont solides, notamment par le nombre et la diversité des partenaires qui y sont associés. Les différentes finalités exprimées sont atteignables à

des degrés distincts: Il s'agira de

conjuguer la dimension expérimentale (avec un calibrage méthodologique adéquat en fonction des finalités exprimées et des effets escomptés) et un engagement politique fort (surtout dans la dimension de ' reconnaissance ' avec la production de référencement explicite aux textes légaux mais aussi dans la dimension de renforcement de capacité en matière d'assurance qualité pour les agences qualité récemment mises en place).

Pour soutenir la bonne réalisation du projet, les auteurs du rapport invitent les partenaires à :

- S'assurer de l'explicitation et de la compréhension commune du caractère conjoint de l'assurance qualité et des finalités ultimes du projet ainsi que de ses objectifs stratégiques ;
- Construire un consensus autour de la priorisation de ceux-ci ;
- Revisiter et affiner la définition provisoire de l'évaluation/accréditation conjointe établie à l'ouverture du projet, à savoir :
 - Le résultat d'un processus d'évaluation menant à une accréditation et impliquant au moins deux agences (CAMES, agence nationale, p.ex.) à l'aide d'un référentiel consensuel ou des référentiels des agences partenaires.
 - Le résultat de cette accréditation est accepté par les parties prenantes.
- À la lumière des informations présentées dans ce rapport, définir les choix méthodologiques de l'expérience pilote (évaluation ou accréditation ? institutionnelle ou programmatique ? mécanismes de reconnaissance de

¹ OBREAL, « À propos du projet », dans OBREAL. Bienvenue dans Joint AQ Africa. [En ligne]. <<https://jointqa.obreal.org/aproposdenous/>>. (Consulté le 28 février 2024).

processus ? de résultats ? mécanisme de substitution ou de complémentarité ? périmètre de la reconnaissance : bilatéral état/CAMES ou inter état (Burkina Faso, Cameroun et Côte d'Ivoire) ?

- Documenter et analyser la situation actuelle (enjeux prioritaires) des pays partenaires et des établissements d'enseignement supérieur partenaires en matière d'assurance qualité ;
- S'appuyer sur les cadres d'harmonisation de l'assurance qualité africaine en établissant des liens explicites avec l'expérimentation méthodologique à construire ;
- S'assurer d'un engagement équitable, réciproque de tous les partenaires et surtout d'une collaboration formelle des autorités concernées ;
- Construire et entretenir un espace de confiance mutuelle à travers des mécanismes de transparence et de partage de données probantes. Cet espace pourra ainsi laisser de la place à l'innovation, à la souplesse et à la créativité ;
- Viser le développement de la culture qualité, au-delà des « pratiques d'assurance qualité ».

LEXIQUE

Ce lexique est volontairement succinct: trois définitions issues de la directive n°01/2022/CAMES, une définition reprise sur le site EQAR et une définition provisoire élaborée lors de la conférence d'ouverture du projet JOINT QA for Africa (Abidjan, juin 2023).

- **ACCREDITATION²**: procédure selon laquelle un organisme faisant autorité fournit une reconnaissance formelle qu'une organisation est compétente pour réaliser des tâches spécifiques
 - Accréditation nationale – délivrée par l'organisme national ;
 - Accréditation régionale – délivrée par le CAMES à travers son programme de reconnaissance et équivalence des diplômes;
- **ACCREDITATION CONJOINTE³**: le résultat d'un processus d'évaluation menant à une accréditation et impliquant au moins deux agences (CAMES, agence nationale, par exemple) à l'aide d'un référentiel consensuel ou des référentiels des agences partenaires. Le résultat de cette accréditation est accepté par les parties prenantes [définition provisoire à reconsidérer pour la suite du projet];
- **ÉVALUATION⁴**: processus méthodique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des preuves objectives et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'évaluation sont satisfaits ;
- **PROGRAMME CONJOINT⁵**: Un programme d'études élaboré et organisé conjointement par des institutions d'enseignement supérieur issues d'au moins deux pays, bénéficiant d'une reconnaissance de crédits faisant l'objet d'un accord entre parties. Une fois terminé avec succès, le programme conjoint peut déboucher sur des diplômes doubles ou multiples ou sur un diplôme conjoint ;
- **RECONNAISSANCE⁶**: : attestation, établie par une autorité compétente en matière de reconnaissance de la validité et du niveau académique d'une qualification ou d'une formation validée (aussi homologation, accréditation). [Ndlr : alors que cette définition met l'accent sur la « reconnaissance des résultats » des évaluations ou accréditations, certaines études de cas détaillées dans ce rapport font état d'une « reconnaissance de processus » d'évaluation ou d'accréditation⁷.]

2. CAMES. Directive N° 01/2022/CM/CAMES relative à l'assurance qualité et à l'accréditation dans l'espace CAMES. [En ligne]. <<https://www.lecames.org/wp-content/uploads/2023/11/Directive-AQ-ACCREDITATION-CAMES-VF.pdf>>. (Consulté le 05 mars 2024).

3. Il s'agit ici d'une définition provisoire élaborée lors de la conférence d'ouverture du projet JOINT QA for Africa (Abidjan, juin 2023).

4. CAMES. Directive N° 01/2022/CM/CAMES relative...op. cit.

5. EQAR, « Définitions », dans EQAR. Reliable information on quality of European higher education and its assurance. [En ligne].

6. CAMES. Directive N° 01/2022/CM/CAMES relative...op. cit.

7. Ainsi, reconnaître le résultat, c'est reconnaître que tel programme (ou telle institution) est validé/considéré comme étant au niveau requis ; reconnaître le processus, c'est considérer que l'évaluation ou l'accréditation menée par un autre organisme remplace (est équivalente à) celle menée par l'agence d'assurance qualité dont relève le programme ou l'institution.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS

AQ ASEAN	Assurance qualité
ASG AUF	Espace régional d'Asie du Sud-Est
AUN	African Standards and Guidelines
BENELUX	Agence universitaire de la Francophonie
BF CCA	ASEAN University Network
CESA	Belgium - Netherlands - Luxembourg
CHARM-EU	Burkina Faso
	Central American Council for Accreditation of Higher Education
	Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique
	Challenge-driven, Accessible, Research-based, Mobile European University
CM	Council of Ministers
CI	Côte d'Ivoire
CTI	Commission des Titres d'Ingénieur
EAJP	European Approach for Quality Assurance of Joint Programmes
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur
ENQA	European Association for Quality Assurance in Higher Education
ENSA	École Nationale Supérieure Agronomique
EQAR	European Quality Assurance Register for Higher Education
ESG	European Standards and Guidelines for quality assurance in the European Higher Education Area
	Évaluation pilote d'alliances d'universités européennes
EUniQ	Formation ouverte et/ou à distance
FOAD	Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique)
FWB	Groupe de travail
GT	Inter-University Council for East Africa
IUCEA	Key Performance Indicator
KPI	Espace régional d'Amérique latine
MERCOSUR	Réseau Africain Francophone des Agences Nationales d'Assurance Qualité
RAFANAQ	Agence lituanienne d'assurance qualité
SKVC	Union africaine
UA	Union européenne
EU	Agence basque d'assurance qualité
UNIBASQ	

LISTE DES ILLUSTRATIONS

illustration 1 : couverture géographique des études de cas analysées dans ce rapport 3
illustration 2 : grille d'analyse à compléter 9 illustration 3 : catégorisation en fonction de l'objet de l'évaluation 12

illustration 4 : nombre d'accréditations CAMES obtenues sur nombre de dossiers soumis par les trois partenaires, de 2021 à

2023 14 illustration 5 : catégorisation en fonction du caractère conjoint ou non du processus en lui-même 18 illustration 6 : catégorisation en fonction des conséquences du processus d'évaluation / accréditation 21 illustration 7: quelques considérations avant de s'engager dans un processus d'assurance qualité transnationale (adapté librement de key considerations for cross-border quality assurance in the european higher education area) 27

I. INTRODUCTION

I.1. Mise en contexte

Le présent rapport constitue la première étape documentaire du projet Erasmus+ intitulé Joint QA for Africa dont l'objectif général est de « renforcer les mécanismes nationaux et régional d'assurance qualité par un processus conjoint d'évaluation et d'accréditation en Afrique ».

Sous la coordination d'OBREAL Global Observatory, le projet mobilise 16 autres partenaires,

Partenaire	Code	Country/Region
Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur	AEQES	Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles)
Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	CAMES	Espace CAMES - 19 pays
Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny	INPHB	Côte d'Ivoire
Ministère de l'enseignement supérieur		Cameroun
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation		Burkina-Faso
Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation		Cameroun
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	MESRS	Côte d'Ivoire
Universitat Politècnica de Catalunya	UPC	Espagne
Université Alassane Ouattara	UAO	Côte d'Ivoire
Université catholique de Louvain	UCLouvain	Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles)
Université de Douala	UDO	Cameroun
Université de Dschang		Cameroun
Université de Liège	ULiège	Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles)
Université de Montpellier	UM	France
Université Norbert Zongo	UNZ	Burkina-Faso
Université Thomas Sankara	UTS	Burkina-Faso

Il est également soutenu par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le Réseau Africain Francophone des Agences Nationales d'Assurance Qualité (RAFANAQ) et l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA) qui sont autant de partenaires associés au projet.

Lors de la conférence d'ouverture du projet à Abidjan en juin 2023, son programme a donné l'opportunité aux participants de découvrir un premier panorama d'écosystèmes et de politiques régionales illustrant les bénéfices mais aussi les difficultés de toute démarche d'harmonisation de pratiques d'assurance qualité. À titre d'exemples, les politiques régionales d'Amérique Latine (MERCOSUR) ou d'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont été présentées ainsi que la mise en œuvre de l'Approche européenne d'assurance qualité pour les programmes conjoints (EAJP en anglais) ou d'autres initiatives encore d'assurance qualité transnationale. Ce fut aussi l'occasion, pour les partenaires, d'initier une première discussion sur le caractère conjoint de l'évaluation ou de l'accréditation et ses concepts associés, véritable fil rouge de ce projet.

Ces expériences révèlent un intérêt particulier pour le projet en ce que « l'accent mis sur l'harmonisation des normes d'assurance qualité, approches collaboratives et reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation répond non seulement à l'agenda de coopération Afrique-UE, (...) réaffirmé lors du sommet Afrique-UE des 17 et 18 février 2022, mais aussi à la coopération intra-africaine et les objectifs d'harmonisation de l'enseignement supérieur tels que définis par l'Union africaine (CESA 2025) »⁸.

L'un des objectifs stratégiques du projet est d'ailleurs de déterminer les enjeux essentiels liés à la reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation et proposer une méthodologie de traitement de ceux-ci : « avec le soutien des partenaires européens, tester un modèle de collaboration conjointe d'évaluation des établissements, et réaliser un plaidoyer auprès des décideurs et des acteurs clés pour l'adoption du modèle à l'échelle régionale qui facilitera l'accréditation conjointe et la reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation»⁹. Ainsi, pour contribuer à l'harmonisation de l'assurance

qualité sur le continent africain,

le projet vise à développer la coopération et la reconnaissance, déjà au sein de l'espace africain francophone constitué par les trois pays pilotes partenaires (Burkina Faso, Cameroun et Côte d'Ivoire).

Il convient de préciser que le projet recouvre une dimension expérimentale (déployer un modèle conjoint d'évaluation institutionnelle et/ou programmatique dans les six universités volontaires) ainsi qu'une dimension politique (réaliser un plaidoyer politique auprès des acteurs clés – notamment grâce à la participation d'acteurs régionaux comme le CAMES et le RAFANAQ et les représentants des autorités nationales)¹⁰. En filigrane, on

note aussi des objectifs de renforcement de capacité en matière d'assurance qualité – tant pour les établissements d'enseignement supérieur que pour les agences qualité – et d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement supérieur.

Le présent rapport vise donc à établir une cartographie d'expériences d'évaluation et/ou d'accréditation conjointe, accompagnée d'éléments d'analyse.

8. Citation provenant d'un document interne à la Commission européenne contenant le descriptif du projet Joint QA for Africa (ERASMUSEDU-2022-CBHE-STRAND-3), p. 65.

9. Ibid., p. 7.

10. Ibid., p. 4 (traduction libre de l'anglais).

Il s'adresse d'abord aux partenaires du projet afin qu'ils disposent d'une analyse documentée de processus conjoints d'évaluation et d'accréditation développés dans diverses parties du monde et afin que cette analyse et les nombreuses questions qu'elle pose puissent les guider dans le choix d'une méthodologie qu'ils souhaitent expérimenter au cours du projet.

Par ailleurs, les auteurs espèrent que l'analyse comparée internationale qu'ils proposent au sein de ce rapport sera susceptible d'intéresser toute partie prenante impliquée dans et concernée par les impacts des dispositifs d'assurance qualité et de coopération régionale ou inter-régionale.

1.2. Méthodologie employée pour établir la cartographie

Comme le prévoit le cahier des charges du projet, la réalisation de cette cartographie a été coordonnée par l'AEQES. Un appel à candidature auprès du consortium a permis à l'AEQES de constituer le groupe de travail (GT) de la manière suivante :

Partenaires	Membres du GT Cartographie
AEQES	Aurélie DETAVERNIER, Caty DUYKAERTS, Eva JAROSZEWSKI, Alexis VERMOTÉ
CAMES	Saturnin ENZONGA YOCA, Zakari LIRÉ
Institut national polytechnique FH Boigny	David Koffi AKAKI
OBREAL	Elizabeth COLUCCI, Marina LARREA, Angel Manuel RAFAEL
RAFANAQ	Abdou LAHATE Cisse
UCLouvain	Vincent WERTZ
ULiège	Catherine VANDELEENE
Universitat Politècnica de Catalunya	Ricard DE LA VEGA ALEMPARTE, Imma RIBAS
Université de Montpellier	Sylvie NAJEROS, Lili ARBRUN

Entre le 7 juillet 2023 et le 7 mars 2024, le GT s'est réuni 7 fois en visioconférence. La première tâche que s'est fixée le GT fut d'élaborer une méthode de travail pour produire cette étude. Pour ce faire, le GT a fixé une liste de cas concrets d'expériences conjoints à analyser et les membres du GT se sont répartis les cas répertoriés.

Les treize expériences suivantes ont été analysées :

- les politiques régionales de MERCOSUR, de CCA Amérique centrale, de la région d'Asie du Sud-Est ASEAN, de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (illustrée notamment par le témoignage de l'agence qualité espagnole UNIBASQ) et de la région de l'Afrique de l'Est (IUCEA) ;
- les activités du CAMES;
- l'approche européenne d'assurance qualité pour les programmes conjoints (EAJP en anglais) ;

- la procédure conjointe d'évaluation et d'accréditation de programmes d'ingénieur menée par l'AEQES et la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) ;
- l'expérience pilote EUniQ menée pour les alliances d'universités européennes;
 - la conception et mise en œuvre d'un programme conjoint au sein d'une alliance d'universités européennes (CHARM-EU);
- l'initiative politique du Benelux d'adopter un traité de reconnaissance automatique du niveau des diplômes au sein d'un espace donné (les signataires du traité) et d'inviter d'autres états à le rejoindre;
- une expérience d'évaluation institutionnelle menée par l'agence lituanienne (SKVC) en Algérie;
- un autre projet Erasmus+ visant la préparation d'universités situées au Togo et au Sénégal à l'accréditation de programmes d'ingénieur par la CTI.

Parallèlement à l'identification de ces expériences, le GT a listé les critères de comparabilité qui lui semblaient pertinents et a produit une fiche-type à compléter pour rendre compte de ces diverses études de cas.

Cas analysé	
Auteur(s) de la fiche	
Ressources mobilisées/consultées	
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	
2. FINALITÉS de l'évaluation conjointe	
3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE ou OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe	
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	
6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL	
7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT	
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	
9. Autres commentaires, d'ordre général ou complémentaire	

Illustration 2 : grille d'analyse à compléter

L'ensemble des treize fiches complétées figure en annexe de ce rapport. Le GT a également analysé les indicateurs de performance (KPI) annoncés dans le dossier du projet et établi la feuille de route des travaux (calendrier et attendus). Il est important

de préciser que le comité de pilotage du projet a inscrit à son agenda un monitoring régulier de la production de cette cartographie (compte rendu de l'avancée des travaux, discussions et décisions, validations intermédiaires).

Au fur et à mesure de ses réunions, le GT a relevé des points d'attention qui ont ensuite structuré le présent rapport (par exemple : analyse du caractère conjoint, sur quoi porte-t-il ? Quelle est sa motivation initiale ? Comment cela se traduit-il ? Quels en sont les impacts ? Dans quelle mesure le référentiel d'évaluation a-t-il été adapté pour tenir compte des spécificités et sensibilités locales ? Etc.). Une ébauche de structure a été

présentée par l'AEQES au GT puis au comité de pilotage, qui l'a enrichie et validée. Ensuite, deux réunions ont permis au GT d'élaborer des éléments d'analyse partagée à inclure dans le présent rapport. L'AEQES a ensuite coordonné la rédaction d'un projet de rapport qui a été soumis au GT pour discussion et validation (janvier, février et mars 2024). Le rapport a ensuite été transmis au comité de pilotage du

projet Joint QA for Africa qui a formellement acté le travail réalisé par le GT Cartographie et dès lors considéré, par le dépôt de ce rapport, la première étape du projet comme clôturée (mars 2024).

II. CATÉGORISATION DES CAS ANALYSÉS

Lors de la conférence d'ouverture du projet, une partie des échanges s'est concentrée sur la question : « En quoi consiste une approche conjointe d'évaluation ? ». Faisant écho à ces échanges, l'un des premiers enseignements du travail de cartographie réalisé dresse le constat d'une très grande diversité de situations illustrée dans la documentation disponible et répertoriée, ce qui a rapidement conduit les membres du GT à catégoriser les cas analysés.

Ainsi, les cas analysés illustrent à la fois :

- des programmes non-conjoints évalués conjointement par deux agences,
- un programme conjoint évalué par une agence (ou via une procédure unique),
- un établissement évalué par plusieurs agences ou par une autre agence que l'agence nationale,
- un groupement d'établissements évalué de façon conjointe (via une seule procédure),
- une reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation,
- des narratifs de construction de politiques régionales (dispositifs interétatiques) visant notamment la reconnaissance des diplômes et la mobilité des étudiants.

À noter qu'à ce stade du projet, aucun objet (programme ou établissement) n'est conjoint dans les pays concernés (Burkina Faso, Cameroun et Côte d'Ivoire) et que les processus évaluatifs sont distincts (évaluation ou accréditation conduite par les autorités nationales, éventuellement suivie d'une évaluation ou accréditation menée par le CAMES). La pertinence de l'expérience observée dans les cas concrets par rapport au contexte des six universités participantes au projet sera examinée au chapitre conclusif.

Pour une plus grande clarification du propos, le GT a donc choisi de présenter ici les cas selon trois focales ou axes d'analyse :

1. L'objet de l'évaluation/l'accréditation conjointe¹¹: un programme unique ou un programme conjoint (dans le cas d'évaluations programmatiques), ou encore un établissement unique ou un regroupement d'établissements (dans le cas d'évaluations institutionnelles);
2. Le processus d'évaluation ou d'accréditation (mené par un seul organisme/ agence ou plusieurs) ;
3. Les conséquences attendues et observées des évaluations décrites (reconnaissance mutuelle complète ou partielle des processus ou des résultats des évaluations ou non reconnaissance).

¹¹. Les similitudes et différences entre « évaluation » et « accréditation » sont abordées aux pages 11, 17, 18 et 19.

II.1 L'objet de l'évaluation/l'accréditation conjointe

Pour cette première catégorisation, le GT a identifié deux objets possibles d'évaluation ou d'accréditation : soit un programme soit un établissement (ce qui par ailleurs donne lieu à deux méthodes d'évaluation distinctes, une évaluation programmatique ou une évaluation institutionnelle).

S'agissant de l'objet « programme », deux cas de figure se présentent :

- soit le ou les programmes sont proposés par un seul établissement (il n'y a pas de collaboration entre des établissements pour partager une offre de formation) ;
- soit le ou les programmes sont conjoints, c'est-à-dire qu'ils sont proposés par plusieurs établissements qui en partagent l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et qui en assument conjointement le dispositif d'amélioration continue

En ce qui concerne l'objet « établissement », le GT a distingué l'évaluation institutionnelle qui porte sur un établissement (quel que soit l'organisme qui mène l'évaluation) de l'évaluation institutionnelle qui porte sur un ensemble d'établissements regroupés dans une alliance.

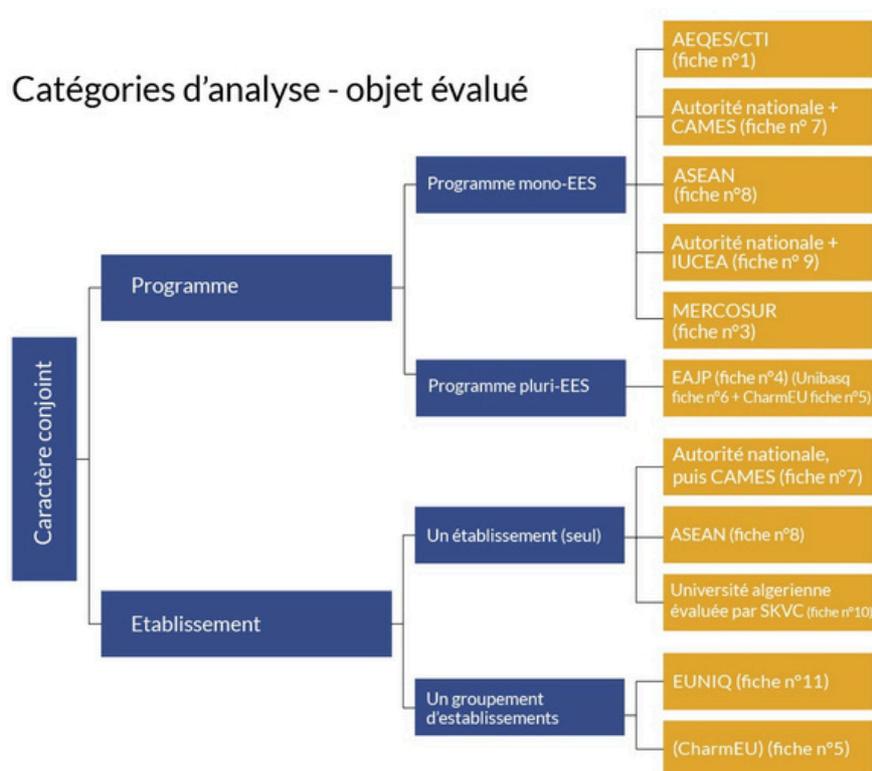


Illustration 3 : catégorisation en fonction de l'objet de l'évaluation

Dans le schéma repris ci-dessus, les cases vertes correspondent aux cas étudiés (donc aux fiches reprises en annexe).

Approche programmatique

Dans le cas de la procédure conjointe AEQES/CTI, quatre facultés relevant de quatre universités avaient sollicité l'AEQES en 2010 pour combiner via une seule procédure l'évaluation obligatoire des programmes d'ingénieur (législation en Belgique francophone) et une accréditation CTI (avec obtention du label EURACE). Au total, 58 formations différentes étaient concernées (1er et 2e cycles). L'opération conjointe s'est déroulée après signature d'un accord de collaboration entre l'AEQES et la CTI qui précisait la méthodologie (par exemple, comités d'évaluation paritaires AEQES-CTI), validait le référentiel intégré AEQES-CTI et organisait les considérations financières et logistiques. Un bilan a été tiré de cette collaboration AEQES-CTI. La collaboration avec la CTI s'est poursuivie pour l'évaluation d'autres formations d'ingénieur (au total 42 formations différentes proposées par neuf autres établissements d'enseignement supérieur en FWB).

À noter également, l'expérience de programmes d'ingénieur dispensés par des écoles d'ingénieur situées au Togo et au Sénégal qui bénéficient actuellement d'une préparation à l'accréditation par la CTI et ceci via un projet Erasmus de type capacity building. Ainsi, le projet ASICIAO (4 partenaires européens et 7 partenaires du Togo et du Sénégal) vise à permettre aux sept écoles d'ingénieur (Togo et Sénégal) d'améliorer la qualité de leurs programmes de formation en vue de pouvoir répondre aux standards de la CTI et d'obtenir ainsi une accréditation française. Dans ce projet, l'obligation pour certains de ces établissements de se soumettre également à des procédures d'accréditation nationales n'a pas été explicitement prise en compte, et donc l'enjeu d'une évaluation conjointe est encore présent.

Dans le cadre de la politique régionale du MERCOSUR (région constituée de trois pays signataires du traité d'Asunción en 1991, à savoir l'Argentine, le Brésil et le Paraguay, rejoints ensuite par des pays dits associés : Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Guyane, Pérou et Surinam), l'approche du dispositif régional d'accréditation appelé ARCU-SUR est exclusivement programmatique : l'accréditation concerne essentiellement les

programmes d'études et diplômes associés dotés d'une reconnaissance officielle et dont la liste est fixée par les ministères de l'enseignement supérieur de la région, avec un focus particulier sur les formations exigeant une reconnaissance pour la pratique professionnelle.

Dans la documentation recueillie, les exemples de programmes d'études conjoints viennent de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).

Ainsi, la fiche décrivant l'approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints (European approach for joint programmes ou EAJP en anglais) replace dans le contexte européen les démarches proposées pour l'assurance qualité d'un tel programme. L'EAJP a été développée pour faciliter l'assurance qualité externe de ces programmes

conjoints : elle définit des normes basées sur les outils adoptés dans le cadre de l'EEES, sans appliquer de critères nationaux supplémentaires. Plaçant le caractère conjoint du programme au cœur de la démarche d'évaluation, l'approche européenne s'appuie sur un référentiel construit dans l'esprit des ESG (nombreuses références directes y sont d'ailleurs faites).

L'évaluation externe est réalisée par une agence figurant sur le registre de l'European Quality Assurance Register for Higher Education (EQAR)¹² et désignée conjointement par le consortium d'établissements coopérant à l'organisation de ce programme conjoint. L'objectif de cette procédure est de ne pas soumettre un programme conjoint à de nombreuses évaluations (une par pays impliqué), mais bien à une seule évaluation externe. Cependant, le niveau d'application et d'acceptabilité de cette approche européenne par les autorités nationales est encore aujourd'hui assez limité, comme nous le verrons ci-dessous sous la rubrique II.3.

Les fiches UNIBASQ et CHARM-EU retracent respectivement le contexte global (assises légales, acteurs/instances impliquées, étapes successives, effets attendus) de ces développements au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et un exemple concret de mise en œuvre de programmes conjoints (en y précisant les modalités opérationnelles mais surtout l'esprit qui prévaut à son élaboration et à sa mise en œuvre).

Approches programmatique et institutionnelle

Le CAMES promeut essentiellement deux types d'évaluation : l'évaluation institutionnelle, qui est formative et ne conduit pas à une accréditation, et l'évaluation programmatique, qui, quant à elle, conduit à une

accréditation. L'évaluation du CAMES se base soit sur le référentiel pour l'évaluation de l'offre

de formation en présentiel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, soit sur celui pour l'accréditation des offres de formation ouverte et/ou à distance (FOAD). Cette évaluation est effectuée sur une base volontaire, à la demande des institutions publiques et privées d'enseignement supérieur et de recherche, en vue de l'accréditation des offres de formation.

L'accréditation régionale du CAMES est conditionnée par l'accréditation nationale accordée

en amont à l'établissement d'enseignement supérieur par l'agence nationale d'assurance qualité ou une structure équivalente dans le pays membre. En général, pour les pays qui

ne disposent pas d'une telle agence, l'accréditation nationale est délivrée par une direction ou un service compétent du ministère national en charge de l'enseignement supérieur. Il convient de noter que 9 des 19 pays membres du CAMES disposent d'une agence nationale. La plupart des agences, de création récente, ne sont pas

encore pleinement fonctionnelles. L'accréditation, et donc l'évaluation du CAMES, est volontaire. Ce sont les institutions

publiques et privées d'enseignement supérieur qui jugent de l'opportunité d'une telle évaluation. À titre illustratif, le tableau ci-dessous documente le nombre de

dossiers soumis au CAMES

par les trois pays partenaires du projet au cours des années 2021 à 2023.

12. Une agence figure sur le registre EQAR dès lors qu'elle a été jugée comme étant conforme aux ESG à la suite d'une évaluation externe.

	2021		2022		2023	
	accréditations	dossiers soumis	accréditations	dossiers soumis	accréditations	dossiers soumis
BURKINA FASO ⁷⁸		79	55	58	29	32
CAMEROON n.a.		0	n.a.	0	6	6
CÔTE D'IVOIRE ⁹		13	16	16	25	27

Illustration 4 : nombre d'accréditations CAMES obtenues sur nombre de dossiers soumis par les trois partenaires, de 2021 à 2023

Dans l'espace régional d'Asie du Sud-Est (fiche ASEAN), les deux objets d'évaluation/ d'accréditation - à savoir les programmes d'études et les établissements d'enseignement supérieur - sont pris en considération dans le modèle d'assurance qualité régional. L'association des universités ASEAN University Network (AUN) fut à l'origine du réseau pour l'assurance qualité AUN-QA Network qui développa ce modèle. L'association

comprend aujourd'hui 179 membres répartis dans 10 pays : Vietnam, Brunei, Malaisie, Indonésie, Philippines, Myanmar, Thaïlande, Laos, Cambodge et Singapour.

Les premières évaluations de programmes démarrèrent en 2007 et correspondent à ce jour à 1120 programmes d'études évalués dans 8 pays de l'espace tandis que les évaluations institutionnelles furent mises en place à partir de 2017, avec à ce jour, 8 institutions évaluées dans 4 pays. La méthodologie a été conçue comme un dispositif harmonisé applicable dans l'ensemble des pays considérés, avec un référentiel unique par type d'évaluation. Les comités d'experts sont désignés par le Conseil du réseau AUN-QA sur la base de leurs compétences, expériences et maîtrises linguistiques et ne comportent pas, du moins pour l'évaluation institutionnelle, de membres issus du pays de l'établissement évalué. La communauté d'Afrique de l'Est, établie par traité fin 1999,

regroupe en 2000 l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie, puis en 2007 s'ajoutent le Rwanda et le Burundi, en 2016 le Soudan du sud et, en 2022, la République démocratique du Congo. Cette communauté dispose

d'une assemblée législative qui, en 2011, proposa un amendement au décret instituant le Conseil inter-universitaire pour l'Afrique de l'Est – IUCEA en anglais – en confiant à ce dernier la mission d'opérationnaliser un dispositif régional harmonisé d'accréditation de programmes d'études et d'établissements d'enseignement supérieur. L'espace est-africain de l'enseignement supérieur fut

formellement établi par les chefs d'états de l'Afrique de l'Est en mai 2017. Il a pour vocation d'harmoniser à travers des cadres communs de nombreux aspects visant la qualité de l'enseignement supérieur : curriculum, modalités d'évaluation et de certification, cadre de qualifications académiques

et professionnelles, etc. afin de viser un objectif global de reconnaissance mutuelle des diplômes et de comparabilité et de compatibilité des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle. La méthodologie régionale d'accréditation de programmes (avec son référentiel comportant critères et lignes directrices) a été adoptée récemment et les premières accréditations sont en cours de réalisation. Il convient de préciser que,

dans les deux espaces considérés (ASEAN et IUCEA), les dispositifs régionaux d'évaluation ou d'accréditation sont des mécanismes de

complémentarité aux dispositifs nationaux, pas de substitution à ceux-ci. Ils sont sollicités sur une base volontaire par les établissements d'enseignement supérieur.

Approche institutionnelle

Un exemple concerne une université algérienne évaluée, sur base volontaire, par l'agence lithuanienne SKVC. Il s'agit d'une évaluation pilote dans le cadre d'un projet ERASMUS + Capacity Building (Projet QUALS) qui visait à renforcer les dispositifs internes d'assurance qualité des établissements algériens. Le projet ne prévoyait pas une reconnaissance automatique de cette évaluation (dont le résultat fut positif) par les autorités nationales algériennes mais des recommandations ont été formulées à celles-ci à l'issue du projet. Par ailleurs, SKVC a formulé des recommandations à l'École Nationale Supérieure Agronomique¹³ (ENSA) à propos de son système interne d'assurance qualité mais n'était pas mandatée pour en assurer le suivi, qui est restée de la responsabilité de l'établissement.

Le cas très récent des regroupements d'universités européennes au sein d'une alliance¹⁴ est emblématique de la volonté politique (soutenue par un financement européen conséquent) de renforcer la visibilité de l'enseignement supérieur européen, de son potentiel en matière de collaboration et de mobilité au sein de son espace.

Comme l'indique la fiche relative au programme développé au sein de l'alliance CHARM-EU, « les Universités européennes sont des alliances d'établissements d'enseignement supérieur européens financées par l'Union européenne et globalement soutenues par les gouvernements nationaux/régionaux. Elles visent à offrir de nouvelles opportunités d'apprentissage, de recherche et d'innovation à leurs communautés, tout en contribuant à l'excellence européenne et au rayonnement mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe »¹⁵.

La fiche du projet EUniQ détaille quant à elle une expérience pilote d'évaluation « institutionnelle » de quatre alliances: le focus de l'évaluation porte sur l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité interne et d'amélioration de la qualité de l'alliance. Les critères d'évaluation reflètent le cycle PDCA d'un système d'assurance qualité interne. Selon EUniQ, les alliances qui viennent juste de se lancer n'auront pas encore achevé ce cycle. La phase développementale est donc jugée pertinente pour l'évaluation. Concrètement, le comité d'évaluation externe réalise son évaluation de chaque critère en regard de niveaux de développement (ce qui doit encore être développé, ce qui se situe en phase de démarrage, ce qui est partiellement développé, ce qui est déjà développé).

Se pose évidemment la question de l'assurance qualité à calibrer dans ce contexte et à cet égard, deux initiatives sont à pointer : d'une part, une approche « institutionnelle » à

¹³. ENSA. École Nationale Supérieure Agronomique Kasdi MERBAH. [En ligne]. <<https://www.ensa.dz/fr/>>. (Consulté le 05 mars 2024).

¹⁴.initiative de la Commission Européenne : « The European Universities Initiative is a flagship initiative of the European Education Area. It will enable a new generation of Europeans to cooperate across languages, borders and disciplines, developing a strong European identity ». Voir EUROPEAN COMMISSION. European Education Area. Quality education and training for all. [En ligne]. <<https://education.ec.europa.eu/education-levels/higher-education/european-universities-initiative>>. (Consulté le 05 mars 2024).

¹⁵. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. « Les Universités européennes », dans Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. [En ligne]. <<https://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/fr/les-universiteseuropeennes-46476>>. (Consulté le 12 mars 2024).

l'échelle des alliances qui a été testée au cours du projet EUniQ, avec une forte volonté de simplifier les procédures (et les référentiels) pour soutenir le développement stratégique de ces alliances ; d'autre part, les programmes développés conjointement par les universités regroupées qui seraient/ont tout naturellement appelés à être évalués ou accrédités via la procédure EAJP. À noter que la Commission européenne est également en train de développer et de tester un label européen pour ces programmes (une phase de test est en cours de clôture au moment de finaliser ce rapport). On voit donc ici la coexistence des deux méthodologies, l'évaluation institutionnelle et l'évaluation programmatique, avec chacune leurs finalités propres.

À titre informatif, et sans que cela ne porte sur l'aspect conjoint d'un processus, voici une synthèse d'un état des lieux¹⁶ (approches institutionnelles et programmatiques dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur) dressé par Alexis Fabregas-Almirall (ENQA) à l'invitation de l'AEQES lors de sa journée d'études de mai 2023.

L'évaluation et l'accréditation institutionnelles se sont particulièrement développées au cours des 10-15 dernières années, en raison de trois facteurs principaux : la ' fatigue des évaluations programmatiques ', l'autonomie croissante des établissements et le développement progressif de la culture qualité au sein des EES. Ceci n'empêche pas la poursuite des évaluations programmatiques, mais sous des angles plus diversifiés qu'auparavant.

L'état des lieux dressé par l'ENQA montre qu'aujourd'hui 81% des systèmes d'assurance qualité en Europe sont des systèmes mixtes, qui combinent les approches programmatiques et institutionnelles. Ce qui signifie que les situations où seule une dimension existe sont minoritaires :

- *Uniquement évaluation/accréditation programmatique : en Allemagne, seule l'accréditation programmatique est obligatoire et une accréditation de système est facultative. Les EES qui obtiennent l'accréditation de leur système qualité sont alors dispensés de l'accréditation obligatoire de leurs programmes tout en restant tenus d'envoyer leur rapport d'évaluation de programmes à l'agence d'accréditation allemande ; la Pologne a décidé de supprimer la dimension institutionnelle depuis 2016 et, aux Pays-Bas et en Ukraine, se développent des projets pour introduire l'accréditation institutionnelle. Aux Pays-Bas, les audits qualité en place depuis 2010 de manière volontaire permettent ensuite aux EES de passer des accréditations de programmes selon des modalités allégées.*

- *Uniquement évaluation institutionnelle : là où l'évaluation des programmes par l'agence nationale n'a jamais existé (Islande, Finlande, Royaume-Uni et Turquie). Au Royaume-Uni, l'évaluation institutionnelle est obligatoire pour permettre aux EES d'offrir des programmes pour lesquels les étudiants peuvent solliciter des bourses ou pour lesquels les étudiants internationaux peuvent obtenir des visas d'étude. A noter la diversité des systèmes d'AQE au sein du RU (exemple intéressant de QAA-Scotland avec son évaluation institutionnelle à forte visée d'amélioration). En Finlande, l'audit qualité institutionnel existe depuis 2005 et couvre aujourd'hui un champ plus large :*

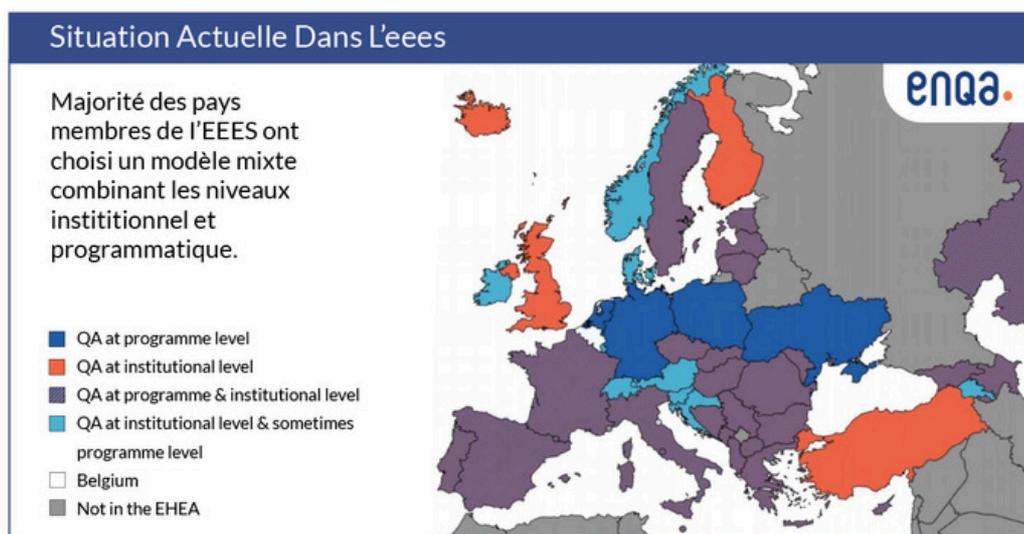
16. Alexis FABREGAS ALMIRALL, « L'équilibre entre autonomie et responsabilité en matière d'assurance qualité. État des lieux en Europe », dans 7e journée d'études de l'AEQES à Bruxelles. 25 mai 2023. [En ligne]. <https://www.aeqes.be/documents/Journ%C3%A9e%20%C3%A9tude%20AEQES_%C3%A9tat%20des%20lieux%20Europe_AlexisFabregasAlmirall-vfinal.pdf>.

enseignement, mais aussi recherche, internationalisation et impact sociétal. Les EES qui réussissent l'audit qualité reçoivent un label qualité voire un label d'excellence (en fonction des résultats). En Turquie, l'agence est responsable des accréditations institutionnelles et les établissements sollicitent régulièrement d'autres agences pour l'accréditation de leurs programmes. L'agence Islandaise se charge des évaluations institutionnelles alors que les EES sont tenus de procéder à des évaluations de domaines à l'issue desquelles ils doivent envoyer les résultats à l'Agence islandaise.

■ Quelques tendances se dessinent dans le contexte des modèles mixtes : le regroupement en clusters ou domaines de programmes (allègement et vue d'ensemble en sont les bénéficiaires) ; mécanismes d'allègement en Espagne ou Portugal (après une évaluation institutionnelle, les autres évaluations sont plus légères)

■ Quelques cas particuliers dans les domaines mixtes : Danemark où l'accréditation des programmes est réalisée en fonction des résultats de l'accréditation institutionnelle ; en Suisse et en Arménie, accréditation institutionnelle et accréditation des programmes spécifiques uniquement (domaine de la santé essentiellement). Sans accréditation de ces programmes, un diplômé ne peut pas s'inscrire aux examens d'accès à la profession par exemple. En Slovénie, Croatie et Lichtenstein, seuls les nouveaux programmes doivent être accrédités. En Slovénie, depuis 2019, l'accréditation institutionnelle s'accompagne d'une accréditation de 2% des programmes offerts par l'EES. En Norvège, Irlande, Autriche et à Chypre, les procédures d'accréditation institutionnelle se déclinent en fonction des types d'établissements (différenciation des critères et différenciation dans la capacité d'auto-accréditation des programmes).

En conclusion, il n'existe pas un système idéal à appliquer, mais des systèmes qui sont le fruit de discussions entre les diverses parties prenantes et qui s'appuient sur les paramètres importants que sont : le niveau de développement des systèmes qualité et culture qualité au sein des établissements, la diversité des EES (notamment leur capacité décisionnelle plus ou moins centralisée selon les types d'établissements) et enfin, les rôles dévolus à l'agence qualité.



Extrait de la présentation d'Alexis Fabregas Al mirall (ENQA) mai 2023

Pour conclure ce premier axe d'analyse sous l'angle de l'objet de l'évaluation/l'accréditation conjointe, il peut être intéressant de prendre connaissance de la politique régionale d'un regroupement de 7 pays d'Amérique Centrale, à savoir le Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, Honduras, le Guatemala et le Panama. Dans ce contexte, le CCA (Central American Council for Accreditation of Higher Education), mis en place 2005, visait à promouvoir et harmoniser la qualité de l'enseignement supérieur dans la région par le biais de l'évaluation et l'accréditation des organismes qui à leur tour évaluent et accréditent les programmes d'études (agences d'assurance qualité).

II. 2. . Le processus d'évaluation/l'accréditation est mené par au moins deux organismes ou un organisme (par délégation)

L'analyse porte ici sur l'organisme ou les organismes qui mènent le processus d'évaluation/ d'accréditation et la manière dont ils décident de le mener. Les cas répertoriés montrent que les situations où au moins deux organismes organisent conjointement et concomitamment un processus d'évaluation ou d'accréditation sont plutôt rares alors que le mode séquentiel (un organisme d'abord – souvent ' les autorités nationales ' comme prérequis - suivi d'un organisme sollicité dans un second temps) est davantage illustré dans les exemples choisis. Enfin, le mode « par délégation » pourrait s'imposer davantage dans le futur, ne fut-ce que par son avantage lié à l'allègement des procédures. Voyons cela dans le détail.

Catégories d'analyse - processus d'évaluation

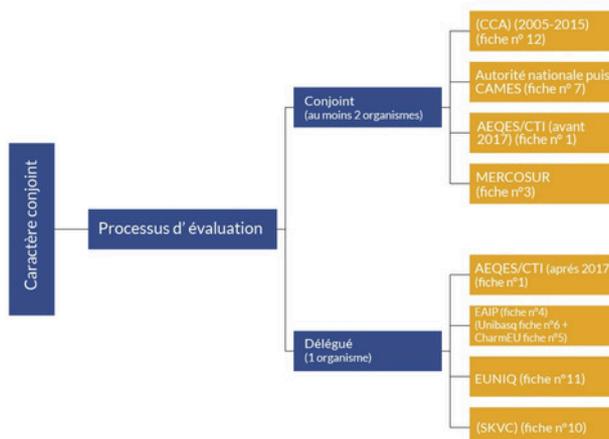


Illustration 5 : catégorisation en fonction du caractère conjoint ou non du processus en lui-même

Parmi tous les exemples répertoriés par le GT, seul le cas de la collaboration entre l'AEQES et la CTI atteste d'un processus mené conjointement et simultanément avec des visites d'évaluation réalisées par des comités d'experts mixtes et paritaires (50% d'experts contractualisés par l'AEQES et 50% d'experts contractualisés par la CTI) même si les procédures telles que l'Approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints ou encore le modèle expérimenté par le projet EUniQ pourraient en théorie associer deux agences (ou plus) dans la réalisation d'un processus d'évaluation ou d'accréditation. Mais dans la pratique, il s'avère plus pragmatique de ne mobiliser qu'une seule agence.

S'agissant toujours de l'expérience collaborative de l'AEQES et de la CTI, il convient de nuancer : même si les visites et les rapports d'évaluation consécutifs à celles-ci ont été effectués par un comité mixte, un séquençage est intervenu par la suite : évaluation et publication des rapports dans un premier temps ; phase d'accréditation portée par la CTI uniquement dans un deuxième temps. En outre, il faut également préciser que les procédures conjointes ne se sont poursuivies que jusqu'en 2017, date à laquelle l'AEQES a adopté une 'procédure de reconnaissance'¹⁷ qui permet, selon certaines conditions, aux établissements qui sollicitent d'autres organismes d'évaluation ou d'accréditation de voir ces processus reconnus par l'AEQES. Donc, aujourd'hui, lorsque l'AEQES planifie l'évaluation des programmes d'ingénieur, les établissements qui les organisent peuvent soit bénéficier des services de l'AEQES soit faire reconnaître par l'Agence des procédures menées par d'autres. Une des raisons de cette évolution est tirée de l'expérience de la collaboration elle-même : les résultats d'accréditation par la CTI (sur la base de l'évaluation conjointe) ont produit une désynchronisation importante. Trois cas de figure se présentaient alors : soit une nonaccréditation, soit une accréditation de trois ans soit une accréditation de six ans. Ces résultats variés se produisirent d'ailleurs au sein des mêmes facultés en fonction des programmes. Le pilotage effectif de cette désynchronisation passa par une gestion différenciée des suivis des évaluations initiales.

17. AEQES, « Conditions et modalités de collaboration entre l'AEQES et une autre agence pour une évaluation (reconnaissance ou évaluation conjointe) », dans Manuel qualité (version 5), p. 44. [En ligne]. <https://aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=134>. (Consulté le 05 mars 2024).

Cette expérience collaborative a donc servi d'étape transitoire dont l'un des bénéficiaires (du point de vue des agences qui ont collaboré) fut d'apprendre l'une de l'autre et de constituer un espace de confiance. Il est important de rappeler ici que l'AEQES « reconnaît le processus » mais n'a pas besoin de « reconnaître les résultats » de celui-ci car la particularité légale de la Belgique francophone en matière d'enseignement supérieur est que l'assurance qualité externe n'a pas pour mission de donner ou de confirmer les habilitations octroyées aux établissements (en amont et à travers un cadre légal) pour offrir des formations et diplômés les étudiants qui les achèvent avec succès.

Le caractère « conjoint » observé dans les autres cas analysés montre un dispositif séquencé

– par exemple, un mécanisme d'accréditation ou d'autorisation assuré par les autorités nationales et ensuite, à l'initiative de l'établissement, un mécanisme d'accréditation pour obtenir une visibilité régionale ou plus internationale. Ces exemples apparaissent dans les contextes de l'Afrique francophone (CAMES), de l'Amérique Latine (MERCOSUR), ou encore en Asie du Sud-Est (ASEAN). Les accréditations régionales sont volontaires et il s'agit d'un mécanisme de complémentarité et non de substitution. Dans ce cas, les établissements n'obtiennent pas d'allègement de procédure mais ils considèrent que les bénéficiaires sont suffisamment importants pour y recourir. Pour conclure ce second axe

d'analyse, il semble intéressant de s'interroger sur le caractère raisonnable ou souhaitable d'un mécanisme de substitution. Cela constituerait en effet pour les établissements une solution séduisante d'allègement de procédures. Il convient de rappeler que les autorités nationales de chaque pays disposent de compétences et de prérogatives législatives en matière d'enseignement. Il s'agit donc davantage d'une question politique que méthodologique.

Sur le plan de l'évaluation ou de l'accréditation programmatique - et dans le cas des programmes conjoints - l'approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints (EAJP) n'est pas obligatoire, mais est politiquement très encouragée. D'après EQAR, 2/3 des programmes conjoints sollicitent aujourd'hui l'EAJP¹⁸ mais les obstacles réglementaires et juridiques des pays dont sont issus les établissements partenaires sont encore nombreux (voir aussi la section suivante).

Sur le plan de l'évaluation ou de l'accréditation institutionnelle, la question des prérogatives

nationales est encore plus prégnante, même si le projet pilote EUniQ a été déployé avec l'ambition d'obtenir à terme des simplifications¹⁹ de mécanismes d'assurance qualité pour les universités européennes et partenaires et de ce dans leur propre pays d'origine.

18. EQAR, « Universités européennes et partenaires et de ce dans leur propre pays d'origine », le Bologna Follow-up group – TPG C : Melinda SZABO. Thematic Analysis on European Approach for QA of Joint Programmes. Bruxelles, 13 septembre 2023. [En ligne] <https://ehea.info/Upload/PLA_FirstSession_EQAR_compressed.pdf>. (Consulté le 28 février 2024). Ndlr : ce rapport de 2/3 est sans doute à nuancer en ce qu'il ne représente pas 2/3 des programmes conjoints offerts dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, mais 2/3 des rapports d'évaluation ou d'accréditation versés sur la base de données DEQAR par les agences figurant sur le Registre EQAR. Dans les faits, cette proportion n'intègre donc pas les programmes pour lesquels il n'y a pas d'accréditation ou d'évaluation nationale obligatoire ainsi que les programmes évalués par des agences qui ne renseignent pas leurs rapports sur DEQAR. Le nombre total d'évaluation ou d'accréditation menées en 7 ans sur la base de l'EAJP s'élève à 31.

19. « National authorities are encouraged to consider whether evaluation reports according to this Framework and provided through the evaluated European University can simplify or support national QA requirements for institutions and programmes. Self-accrediting universities should not be obliged to use this Framework, although they may voluntarily choose to apply the Framework for enhancement purposes or to support their partner universities that are subject to national QA requirements ». Voir EUniQ. European Framework for the Comprehensive Quality Assurance of European Universities. P.3. [En ligne]. < <https://www.nvao.net/nl/attachments/view/european%20framework%20for%20the%20comprehensive%20quality%20assurance%20of%20european%20universities>>. (Consulté le 06 mars 2024).

II.3 Quelles sont les conséquences attendues et observées dans les divers cas ?

Pour ce dernier axe d'analyse des cas considérés, l'accent a été mis sur les conséquences attendues et/ou observées des processus d'évaluation ou d'accréditation conjointe.

Avant de commenter le schéma de l'illustration 5, il est utile de rappeler qu'il existe des similitudes et différences entre « évaluation » et « accréditation ». En référence aux définitions apportées dans le lexique et issues de la directive du CAMES, on peut comprendre que toute accréditation comporte une dimension d'évaluation, mais le contraire n'est pas exact. L'atteinte d'un niveau défini par les critères constitue la condition pour l'obtention d'une accréditation.

Ces définitions illustrent le lien établi entre le type de méthodologie utilisée et la dimension de reconnaissance (ici circonscrite à un programme d'étude ou à une formation).

Dans le bilan que l'AEQES, et la CTI ont dressé ensemble de leur collaboration²⁰, les auteurs

ont abordé la comparaison sous l'angle suivant :
Est-il possible de conjuguer harmonieusement une démarche d'accréditation et une démarche d'évaluation ?
Ce point constitue une réflexion plus globale, en termes de comportements et d'impact, sur les deux approches utilisées dans cette collaboration. Elle aborde les aspects de comparaison sous l'angle suivant :
de postures, de comportement et de ...ton.

1. Motivation et enjeux

Si l'évaluation AEQES est un système obligatoire et gratuit (du point de vue de la prise en charge des visites d'experts), elle est de prime abord perçue comme une charge administrative sans enjeu particulier. L'accréditation, système volontaire et payant, est davantage perçue comme un service de consultance qui s'accompagne d'une reconnaissance visible (le label qualité EUR-ACE et l'admission par l'État français du diplôme accrédité). La combinaison des deux procédures a constitué, pour les établissements, un gain de temps et d'argent conséquent. (...)

2. Référentiel normatif et indicateurs implicites

L'évaluation AEQES s'inscrit dans le modèle fitness for purpose, approche plus généraliste où les objectifs sont déterminés par les institutions (dans le cadre des balises des textes légaux). (...) En revanche, dans le processus d'accréditation CTI, il existe des indicateurs qui doivent être rencontrés par les formations. (...) Ces indicateurs sont implicites pour les accréditations hors du territoire de la France. (...)

3. Postures, comportements et ton

Étonnamment, l'espace de confiance des entretiens a été (quasi) identique à celui des entretiens menés dans le cadre des évaluations AEQES, c'est-à-dire sans d'autres enjeux que celui de l'amélioration continue. (...) La différence de ton est plutôt venue de la part de certains experts qui, sur la base d'un référentiel [mental/implicite] plus normatif, ont mené des entretiens d'investigation et porté des jugements. En effet, si l'évaluateur essaie de comprendre ce qui se passe (' dites-moi comment vous faites

20. Texte intégral ici: Caty DUYKAERTS, Bernard REMAUD & Joëlle SALLET, « Bilan de la collaboration AEQES/CTI pour l'évaluation des programmes de bioingénieur et ingénieur civil en Fédération Wallonie-Bruxelles : évaluation et accréditation, approches compatibles ? », dans AEQES. Etudes et analyses. 16 janvier 2014. [En ligne]. <<https://www.aeqes.be/documents/Bilan%20collaboration%20AEQESCTI.pdf>>

et pourquoi vous faites ainsi '), adopte une posture neutre qui renvoie à l'établissement son image (effet miroir), met en avant les contradictions entre objectifs énoncés et résultats constatés et enfin, formule des recommandations plus systémiques qui encouragent l'établissement à se saisir de certaines problématiques ; l'accréditeur s'attache plutôt à remettre un avis de (non) conformité par rapport au modèle et donne des recommandations davantage prescriptives et centrées sur les faiblesses. [...]

Le schéma ci-dessous analyse les processus d'évaluation /d'accréditation des programmes d'études sous l'angle de ses conséquences formelles et indique trois niveaux de reconnaissance : une reconnaissance complète (académique et professionnelle), une reconnaissance partielle (plutôt académique) ou une nonreconnaissance. Le GT a écarté la dimension institutionnelle de la reconnaissance l'ayant jugé non pertinente dans le présent contexte.

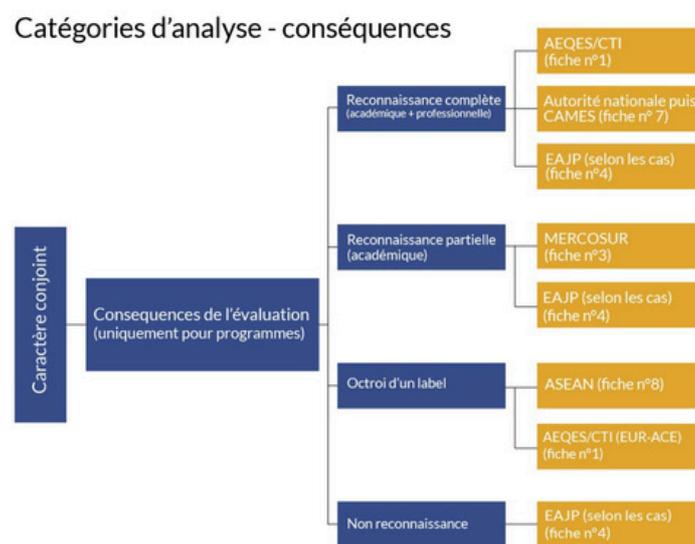


Illustration 6 : catégorisation en fonction des conséquences du processus d'évaluation / accréditation

La diversité des cas analysés - cas relevant de politiques régionales ou d'initiatives ponctuelles comme des projets ou des expériences collaboratives - se répercute aussi dans la diversité des conséquences sous forme de reconnaissance ou de non-reconnaissance.

Dans le cas des politiques régionales (MERCOSUR, ASEAN, IUCEA, etc.), souvent l'objectif global est le développement et la garantie – donc la reconnaissance (soit académique, soit professionnelle ou les deux) - de la qualité de l'enseignement supérieur dans ladite région. On pourrait faire l'hypothèse d'une reconnaissance facilitée par ce cadre général d'intentions explicites. The maximum commitment that a joint regional accreditation system can reach involves

the mutual and automatic recognition of the right to professional practice within all the countries belonging to said alliance, regardless of the country in which the studies were completed. [MERCOSUR]

En réalité, les développements sont lents – parce qu'ils passent par les outils qualité qui prennent du temps à être mis en place et appropriés par tous les acteurs, parce que

des obstacles réglementaires et juridiques persistent ou encore pour une combinaison de ces raisons.

À titre d'exemple, on peut noter que la mise en œuvre de l'EAJP (adoptée par les ministres

européens de l'enseignement supérieur en 2015) s'appuie sur la volonté politique que les résultats de l'évaluation/l'accréditation soient reconnus à travers l'ensemble des pays impliqués et l'EEES.

Cependant, force est de constater qu'il reste un certain nombre de freins qui doivent encore être levés (principalement au niveau juridique, au sein de plusieurs pays).

D'après des données récentes publiées par EQAR²¹, il y a aujourd'hui

- 22 pays qui reconnaissent l'EAJP en remplacement d'une évaluation/accréditation nationale (ex. FWB, Espagne, etc.) ;
- 12 pays qui en reconnaissent les résultats sous certaines conditions (ex. France, etc.) ;
- 17 pays qui n'en reconnaissent pas les résultats.

Face à la lenteur d'adoption des processus de reconnaissance, le Benelux (Belgique – Pays-

Bas – Luxembourg) a pris l'initiative politique en 2015 d'introduire une reconnaissance mutuelle automatique des niveaux des diplômes de bachelier et de master auxquels se sont

ajoutés en 2018 les associate degrees et les doctorats. De leur côté, les États baltes (Lituanie,

Lettonie et Estonie) reconnaissaient également déjà mutuellement leurs diplômes. Les deux groupements de pays ont estimé qu'il y avait une réelle valeur ajoutée à nouer des liens dans ce domaine et ont, à ce titre, signé en 2019 une déclaration d'intention. Un

Traité, signé en septembre 2021, donne depuis lors un cadre juridique et politique à une reconnaissance automatique et générique. Ce Traité est ouvert à l'adhésion d'autres pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur pour autant que les exigences de qualité

requises en vue d'une reconnaissance mutuelle automatique et générique du niveau des diplômes soient respectées.

Si l'on quitte l'Europe, on peut noter que conformément à la convention de Lomé (1972), l'accréditation par le CAMES confère la validité de plein droit des diplômes d'enseignement

supérieur dans tous les pays membres (19). Ceci garantit la mobilité académique et/ou professionnelle dans l'espace CAMES et à l'international.

La différence essentielle entre les deux dispositifs – Traité du Benelux et des États baltes

et Accréditation CAMES – est la suivante : le premier lie les systèmes éducatifs des six pays

signataires (tous les diplômes « génériques » sont concernés, pas les diplômes « spécifiques

»²²) et ceci comme conséquence légale du Traité alors que dans le cas de l'accréditation CAMES, il faut que le diplôme considéré fasse l'objet d'un processus d'accréditation

²¹ EQAR, « National implementation of the European Approach », dans EQAR. Reliable information on quality of European higher education and its assurance. [En ligne]. <<https://www.eqar.eu/kb/joint-programmes/national-voluntary-approach-to-establishment>>, 2020

²² Cela signifie, à titre d'illustration, qu'un master (diplôme générique) équivaut à un master dans l'ensemble des pays signataires, cela ne représente pas la reconnaissance d'un master en droit ou d'un master de philosophie (diplômes spécifiques) par exemple.

finale, celle de faciliter la mobilité des étudiants et des travailleurs en simplifiant/supprimant les démarches pesant sur les individus.

Dans le cas des initiatives plus ponctuelles reprises dans l'illustration 6, on observe des résultats contrastés :

- une reconnaissance obtenue :
 - via le cadre formel CAMES : l'accréditation vise à conférer une reconnaissance académique et/ou professionnelle aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur. En définitive, elle cherche à assurer la mobilité des étudiants et des travailleurs dans l'espace CAMES et à l'international;
 - ou encore parce qu'un point d'attention y a été réservé dans la phase préparatoire : L'accord de collaboration AEQES-CTI a été complété d'un échange de courriers officiels entre les ministres de l'enseignement supérieur des deux pays (puisque l'accréditation portée par la CTI conduisait à l'inscription des diplômes dans le Journal Officiel français, donc à une reconnaissance académique et professionnelle officielle).
- Une non-reconnaissance car ce point n'a pas été considéré dans le projet
 - Projet ASICIAO – pas de reconnaissance formelle par les autorités nationales de la potentielle accréditation CTI des programmes d'ingénieur au Togo et au Sénégal;
 - Projet QUALS : évaluation institutionnelle par SKVC d'une institution algérienne : Si l'exercice a été pertinent et positif, il faut sans doute s'interroger sur le fait que la dimension de reconnaissance par les autorités nationales algériennes n'ait pas été considérée en amont du projet. La question du suivi de cette évaluation reste également ouverte. Si le suivi de toute évaluation relève en premier lieu d'une institution, il faut se rappeler que les ESG tout comme les ASG prévoient pour les agences, la mise en place de processus de suivi [ESG 2.3, au niveau de la référence et ASGQA, B3, au niveau des lignes directrices].

Des outils ou cadres légaux nationaux ou internationaux œuvrant à la dimension de reconnaissance existent pourtant. Ils seront abordés dans le chapitre suivant.

Enfin, il peut être utile de considérer un autre type de « reconnaissance », celui d'une marque de visibilité internationale, de fonction plutôt promotionnelle, comme un label qualité ou certificat par exemple. Dans le cadre de la politique régionale d'Asie du Sud-Est (ASEAN), un mécanisme de positionnement par rapport aux critères existe pour les évaluations programmatiques comme institutionnelles.

A seven-point and the same rating scale is used for AUN-QA programme- and institutional-level assessments (from 1) Absolutely inadequate to 7) Excellent – Example of World-class or Leading Practices). It provides universities and assessors with an instrument for scaling their verdicts and to see how far they have progressed in their AUN-QA journey.

For a university to receive the AUN-QA certificate for a successful institutional or programme assessment, a rating of at least "4" must be obtained. The certificate will be valid for a period of five years and an interim report has to be submitted by the university to AUN-QA Secretariat two years from the date of the assessment.

Based on the assessment results, the institution has fulfilled/not fulfilled the requirements of the AUN-QA model for institutional assessment.

Based on the assessment results, the xxx programme at xxx university fulfilled the AUN-QA requirements to be awarded the AUN-QA certificate for a successful programme-level assessment.

L'atteinte d'un certain niveau de développement permet l'octroi d'un certificat ou label qualité pour une durée déterminée.

Dans le cadre de la collaboration AEQES-CTI, l'octroi d'un label EUR-ACE pour les formations d'ingénieur a indubitablement été un élément central de la motivation des facultés d'ingénieur à solliciter cette collaboration avec la CTI.

III. ANALYSE TRANSVERSALE

Ce chapitre III vise à considérer l'ensemble des cas répertoriés de manière transversale en examinant différents éléments ou angles d'analyse choisis par le GT Cartographie et de rechercher des réponses aux questions suivantes :

Quelles ont été/quelles sont les finalités qui sous-tendent toutes les initiatives étudiées ? Quel groupe d'acteurs a pris l'initiative de ces politiques et/ou projets et quelles parties prenantes ont été plus particulièrement impliquées ? Comment, sur le plan méthodologique, les exemples choisis se sont-ils déroulés ? En particulier, sur quel type d'outils ou référentiels se sont-ils appuyés ou ont-ils créés ? Quels en ont été les impacts ? À la fois les impacts attendus et les impacts non attendus sur les pratiques d'assurance qualité interne au sein des établissements et sur les pratiques d'assurance qualité externe d'une région ou d'un territoire donné ? Peut-on observer un niveau d'acceptation – des résultats ou des processus – d'évaluation ou d'accréditation conjointe ? Quels outils formels (de type conventions, accords binationaux ou internationaux, cadres légaux préexistants ou produits en cours de réalisation) ont-ils soutenu cette acceptation ? Peut-on apprécier le niveau d'atteinte des objectifs visés et en regard de quelle temporalité ?

Les réponses à ces questions et les réflexions qu'elles susciteront devraient permettre d'identifier des facteurs de succès et des freins ou obstacles ainsi que de formuler quelques suggestions ou pistes pour la poursuite du projet JOINT QA for Africa. Ceci sera l'objet du chapitre conclusif.

III. 1 Finalités des initiatives d'évaluation ou d'accréditation conjointe

En raison de la nature diverse des cas analysés (construction de politiques d'intégration régionale de coopération en matière d'enseignement supérieur, projets pilotes et expérimentations diverses, mises en œuvre de procédures européennes, etc.), il est normal de repérer des formulations de finalités diversifiées, ne fut-ce que dans le choix de ce qui relève d'une finalité ou d'un moyen pour l'atteindre.

Néanmoins, parmi les finalités déclarées certains points communs se dégagent :

- Développer, atteindre et maintenir des hauts standards de qualité de l'enseignement supérieur au sein d'une région donnée ;
- Accroître la crédibilité, la comparabilité et la reconnaissance mutuelle des diplômes à travers tous les pays d'une région donnée, ou encore, souhaiter la visibilité d'une formation particulière en sollicitant son accréditation par un organisme reconnu ;
- Harmoniser les systèmes éducatifs d'une région donnée (via l'alignement des référentiels nationaux, les curricula, les méthodes d'évaluation etc.) et développer son internationalisation

Ces trois premières finalités sont de nature à promouvoir l'échange académique et culturel et à stimuler ainsi la mobilité (des étudiants, des professeurs et des diplômés) à travers une région ou entre plusieurs pays. Un des cas étudiés ajoute également, en termes de finalités, le fait d'augmenter les compétences et connaissances des individus impliqués dans l'enseignement supérieur pour contribuer significativement au développement de la région.

- Alléger le nombre d'évaluations en organisant un processus d'évaluation délégué à un seul organisme : cette finalité traduit une logique de substitution (un dispositif est approuvé et reconnu par tous) Exemples : l'EAJP, EUniQ et la procédure de reconnaissance AEQES (depuis 2017).

Une finalité particulière est à souligner : celle de promouvoir le ' caractère conjoint d'un programme ' (via une procédure et un référentiel qui mettent explicitement en exergue ce caractère (EAJP) ou encore celle de promouvoir les ' valeurs et dimensions européennes ' (référentiel dans l'expérience pilote EUniQ).

III. 2. Parties prenantes impliquées et responsabilité principale de l'initiative

La question des parties prenantes revêt son importance dans tous types d'organisation. Cela est vrai pour l'enseignement supérieur également.

Voici ce que rappelle à ce sujet l'introduction des ESG23:

L'enseignement supérieur vise plusieurs objectifs, notamment ceux de préparer les étudiants à une vie de citoyens actifs, à leurs futures carrières (par ex. contribuer à leur insertion professionnelle), de soutenir leur développement personnel, de créer une base de connaissances approfondies et diversifiées, et de stimuler la recherche et l'innovation. C'est pourquoi les parties prenantes, qui peuvent donner la priorité à des objectifs différents, pourront avoir une vision différente de la qualité

23. RÉSEAU FRAQ-SUP. Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG). Mai 2015, p. 11. [En ligne]. <https://www.enqa.eu/wp-content/uploads/filebase/esg/ESG%20in%20French_by%20Re%CC%81seau%20FrAQ.pdf>. (Consulté le 05 mars 2024).

de l'enseignement supérieur ; l'assurance qualité doit donc tenir compte de cette diversité de perspectives.

Dans le matériau répertorié d'évaluations ou d'accréditations conjointes, il est intéressant de relever qu'à travers tous les cas s'observe le caractère volontaire de participation aux dispositifs décrits. Ceci est une évidence pour le choix de participer à un projet ou à une expérimentation méthodologique, mais également dans le contexte dans la construction de mécanismes d'intégration régionale dans les diverses zones géographiques concernées. C'est probablement un levier important, une approche facilitatrice qui mobilise et motive.

En tant que parties prenantes impliquées et même à l'origine de l'initiative, les établissements d'enseignement supérieur occupent une place importante : demande des établissements belges francophones à la base de la collaboration AEQES-CTI, choix des établissements à s'inscrire dans un projet de type Erasmus (projet ASICIAO, QUALS, ...), choix des établissements de solliciter le CAMES pour une évaluation ou une accréditation, de solliciter l'EAJP pour l'accréditation de programmes conjoints ou encore choix de plusieurs établissements de former une alliance et de s'engager dans la conception et la mise en œuvre de programmes conjoints...

S'agissant des dispositifs d'assurance qualité inscrits dans une politique d'intégration régionale, les principaux initiateurs sont les ministres de l'enseignement supérieur (Mercosur, réforme Bologne et EEES, développement de l'EAJP, ...) le Secrétariat Général du Benelux pour le Traité de reconnaissance et l'Assemblée législative

~~Et en Afrique du Sud de la université dispositif IUCEA.~~

Sud-Est Asiatique qui fut à l'initiative de la politique régionale ASEAN en matière d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur et, fait notable, pour la création et le développement du CCA, quatre secteurs sont présents dès 2003 : les représentants du monde académique (secteurs public et privé), les ministres de l'enseignement supérieur (portage politique), les fédérations d'associations professionnelles et les représentants des étudiants.

Les agences d'assurance qualité sont également des parties prenantes bien présentes dans les cas étudiés : certaines prennent l'initiative de participer à des projets à visée prospective (co-construire une nouvelle méthodologie comme dans le cas de l'EAJP ou encore EUniQ) et, à l'instar des établissements, choisissent de contribuer à des projets ou expériences collaboratives. En outre, elles peuvent utiliser le levier des institutions qui les représentent pour influencer le développement de politiques ou de pratiques en matière d'assurance qualité. D'autres acteurs institutionnels ont émergé au fil du temps dans le cadre de ces développements d'intégration (inter)régionale (exemples pour l'Espace européen : EQAR, ESU, EUA, EURASHE, ENQA, ECA, Commission Européenne, centres Enic-Naric, etc.)

Dans les cas répertoriés, il est étonnant toutefois de noter, à une ou deux exceptions près, l'absence ou la faible présence de deux groupes de parties prenantes : les représentants du monde professionnel et les représentants des étudiants. C'est d'autant plus surprenant dans le contexte d'un besoin de dialogue renforcé entre le monde académique et le monde professionnel, et ceci au service des étudiants et des jeunes diplômés pour lesquels l'employabilité peut s'avérer être une dimension importante.

Une publication de l'UNESCO-IIEP sous la direction de Michaela Martin²⁴ apporte sur ce

24. Michaela MARTIN et al. (dir.), Assurance qualité interne : améliorer la qualité et l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, Paris, Éditions UNESCO, 2019. [En ligne]. <<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/>>

point des témoignages très riches et diversifiés (études de cas issus de plusieurs régions du monde) mettant en exergue les atouts de mécanismes d'une assurance qualité interne construits en lien avec la dimension d'employabilité des diplômés.

Cependant, en filigrane des descriptifs des fiches, on perçoit, dans certains cas la présence

de ces parties prenantes à l'une ou l'autre étape des dispositifs. Par exemple, toute mise en œuvre de processus d'assurance qualité dans le respect des ASG-QA ou des ESG impose leur participation...

Et pour reprendre l'exemple de la collaboration AEQES-CTI, la CTI est une agence qualité dont la composition est paritaire en termes d'académiques et d'industriels.

N'est-il pas dommage que ces implications soient renseignées de manière plus implicite qu'explicite ?

III. 3 Principales étapes de mise en œuvre (y compris l'élaboration d'un référentiel ad hoc)

L'assurance qualité a clairement un rôle central dans les diverses situations analysées.

L'assurance qualité peut être l'objet d'une harmonisation spécifique, comme dans les cas de conception, expérimentation et adoption d'une méthodologie (protocole et référentiels) ciblée sur des objectifs précis. Exemples :

- l'approche européenne pour les programmes conjoints (EAJP) dont le référentiel, largement inspiré des ESG se centre sur l'analyse de ce qui fait le caractère conjoint du programme ;
- le projet EUniQ, avec 4 évaluations institutionnelles pilotes de chaque alliance volontaire (constituée de plusieurs établissements) : le focus de l'évaluation porte sur l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité interne et d'amélioration de la qualité de l'alliance, en utilisant les 4 critères suivants : - la stratégie (strategy and policies), - l'implémentation (policy implementation), - le monitoring (evaluation and monitoring), - l'amélioration (improvement policy). Chacun est décliné en points de référence qui décrivent ce qui est attendu pour une alliance complètement déployée.

L'assurance qualité est l'instrument d'harmonisation dans la construction de politiques régionales en ce sens qu'un cadre d'assurance qualité régional est construit, avec ses outils communs²⁵ dans un but d'intégration régionale qui puisse, à son tour, tendre vers plusieurs finalités (développement et crédibilité de l'ES de ladite région, internationalisation, mobilité des citoyens, etc.). C'est le cas des modèles MERCOSUR,

pf0000367775/PDF/367775fre.pdf.multi>. 25 À titre d'exemple, le référentiel adopté en 2021 par IUCEA : The regional accreditation framework will serve as an external quality assurance tool as it encompasses internationally recognized criteria: relevance of the programme and graduates; quality of the curriculum, staff and facilities; appropriate modes of teaching and learning;)provision for recognition of prior learning (RPL) and student mobility; collection and utilization of student, alumni and employers survey data in curriculum enhancement; student centered assessments; and student support systems. Voir IUCEA, Standards, Guidelines, Processes and Procedures for the EAC Regional Programme Accreditation, Kampala, Juin 2021, p. 6. [En ligne]. <<https://www.iucea.org/mdocs-posts/standards-guidelines-procedures-and-processes-for-regional-programmeaccreditation/>>.

IUCEA, ASEAN ainsi que de l'Afrique et de l'Europe avec ses méta-cadres de références que sont les ASG-QA et les ESG...

À noter que des dispositifs posent comme prérequis parmi d'autres l'évaluation et l'accréditation des agences qualité elles-mêmes : c'est le cas de l'EAJP (en particulier si la reconnaissance et le mécanisme de substitution/allègement sont visés), de la signature du Traité Benelux de reconnaissance automatique et ce fut aussi le cas des premiers développements de la politique régionale CCA. S'agissant des exemples d'Amérique centrale (CCA) et d'Amérique Latine (MERCOSUR), il n'y a pas de mécanismes obligatoires – ni à l'échelle de la région ni à l'échelle nationale – pour les agences qualité. Toutefois, on observe que celles-ci sont de plus en plus nombreuses à se faire évaluer (cette démarche étant considérée comme une bonne pratique internationale). Donc, que cela soit un mécanisme obligatoire (comme le préconisent les ASG-QA et les ESG) ou volontaire, l'évaluation ou l'accréditation des agences qualité a pour effet de consolider leur légitimité, faciliter l'amélioration de leurs pratiques et contribuer à l'espace de confiance utile à la coopération, quelle qu'elle soit. Certains projets, selon l'interprétation que l'on peut en faire, sont plutôt dévolus à consolider des mécanismes d'assurance qualité interne (ex : projet QUALS) et/ou préparer les établissements en vue d'une accréditation ultérieure (accréditation par la CTI de programmes d'ingénieur dans le projet ASICIAO).

Quel type de procédures ? Quels référentiels

La grande majorité des cas répertoriés porte sur des accréditations de programmes, et s'il y a une finalité d'obtention de label et/ou de reconnaissance formelle – en particulier pour les formations professionnalisantes – les référentiels ou cadres de références sont plus normatifs.

On observe une tension entre la demande d'une reconnaissance internationale basée sur des critères prédéfinis et considérés comme des ' standards internationaux ' et la demande des programmes, des établissements, des agences qualité d'être évalués avec une parfaite prise en compte de leurs contextes spécifiques.

Ainsi, certains académiques issus des facultés d'ingénieur belges francophones ont exprimé leur insatisfaction vis-à-vis de l'emploi d'indicateurs plus ou moins implicites dans le référentiel commun AEQESCTI utilisé par les experts lors de l'évaluation-accréditation des programmes en 2012 et par la suite. Dans le même ordre d'idées, l'expérience a révélé quelques décalages culturels dans la conception des programmes d'études, tels que la part traditionnellement accordée aux stages.

Cette insatisfaction est à mettre en lien avec les recommandations de la publication collaborative²⁵ (ENQA/EQAR- EUA-EURASHE- ESU, 2017) qui attire l'attention, dans un contexte de développement de l'assurance qualité transnationale, sur une série de points à prendre en considération.

25. ENQA et al. (dir.), Key Considerations for Cross-Border Quality Assurance in the European Higher Education Area, Bruxelles, 2017.[En ligne]. <<https://www.enqa.eu/wp-content/uploads/Key-Considerations-CBQA-EHEA.pdf>>.

depuis la perspective des EES	depuis la perspective des agences qualité
Pourquoi s'engager dans un processus d'évaluation ou d'accréditation avec une autre agence qualité ? quelle plus-value attendre ?	Pourquoi s'engager dans un processus d'évaluation ou d'accréditation avec un établissement ' étranger ' ? quelle plus-value attendre ?
Quelle agence peut-elle le mieux répondre aux besoins ? (philosophie, valeurs, méthodes, ...)	Est-on en capacité d'action (compréhension des enjeux, ajustements méthodologiques, sélection des experts, etc.) ?
Contexte : à la place du dispositif national ou en plus ? quels impacts légaux et stratégiques (LT)	Contexte : quel systèmes d'ES et d'AQ ? réglementations et contextes institutionnels
Aspects financiers, logistiques, charge de travail, langue de travail, etc.	Aspects financiers, logistiques, charge de travail, langue de travail, etc.
Résultats, procédure de plainte ou d'appel, publication, communication, suivi, ...	Résultats, procédure de plainte ou d'appel, publication, communication, suivi, ...

Illustration 7: Quelques considérations avant de s'engager dans un processus d'assurance qualité transnationale (adapté librement de KEY CONSIDERATIONS FOR CROSS-BORDER QUALITY ASSURANCE IN THE EUROPEAN HIGHER EDUCATION AREA)

Les exemples relatifs à l'approche institutionnelle ' menée de manière conjointe ' sont plus limités dans l'échantillon de cas analysés. Dans les politiques d'intégration régionale, ils sont parfois prévus dans le dispositif intégré mais sont beaucoup plus récents et/ou trop peu nombreux pour en tirer quelques éléments d'analyse. L'expérience EUniQ et son suivi est au cœur de discussions dans le cadre du projet IMINQA26 et de ses groupes de travail.

On peut lire sur le site :

The Working Group on the QA of European Universities involves national authorities, QA agencies and of course European Universities. The main work of the group is focused on the follow up of the EUniQ framework for the QA of European Universities. As the development of (QA of) European Universities has just started, peer learning activities will be carried out to increase mutual awareness and understanding of QA expectations between the different stakeholders. Equally, or even more important, is the necessity of bringing together national authorities to discuss the legal obstacles.

Focus sur l'importance de la confiance

Sans surprise, tous les textes de cadrage et autres déclarations d'intention politique insistent sur l'importance de la confiance à établir, à construire et à entretenir entre les parties prenantes ... pour déployer des politiques de coopération productives dans la

26. EHEA. « About the IMINQA project » dans EHEA. [En ligne]. <<http://ehea.info/page-TPG-C-on-QA-Meetings20212024#h87slbqpswwnx91yt11igetoa116e6wc>>. (Consulté le 06 mars 2024).

durée. Dans les pratiques de base de l'assurance qualité aussi, cet espace de confiance est un gage de réussite. La question est probablement d'examiner comment.

Le forum annuel consacré à l'assurance qualité de l'enseignement supérieur en Europe (EQAF) a choisi, pour son édition 2021/22, le thème suivant : « Building trust and enhancement: from information to evidence ». Et les organisateurs contextualisaient le thème de la manière suivante :

To promote trust and serve as a basis for informed decision making and quality enhancement, quality assurance needs to be evidence-based. The amount of data on higher education and the performance of higher education institutions has increased in recent years and its nature is changing partly due to digitalisation. This makes it increasingly important to determine which information is meaningful and relevant for stakeholders in higher education, hence worth serving as evidence for robust quality assurance processes.

The Forum addressed questions such as how to ensure an appropriate balance between qualitative and quantitative data and diverse sources of information. It will also focus on how to analyse and interpret the data, as well as how to ensure that it is used to enhance quality and promote trust. Notably, the 2021 EQAF offered an occasion to analyse how to make the best out of the opportunities offered by digitalisation while avoiding pitfalls. The Forum explored the evidence used in external and internal quality assurance and how to improve its use and impact.

Dans sa communication²⁸ lors d'un des ateliers du Forum, Angeline Aubert-Lotarski présentait les éléments conclusifs ainsi :

The reflection on the experience of three representatives [HEI, expert, quality assurance agency] of stakeholders has highlighted some conditions of trust. In a pilot phase, providing evidence throughout the process is a critical foundation for confidence in its transparency, relevance and fairness (...). This paper stresses the importance of also strengthening trust in QA by clarifying mutual expectations between and amongst stakeholders. In this respect, providing clear communication, documentation (surveys, reports, etc.) as well as dedicating time for discussion and regulation is crucial throughout a pilot phase. (...) Indeed, building trust is a complex phenomenon that requires understanding and taking into account the various assumptions/expectations of all actors involved.

Dans la fiche n°6 relative à l'histoire de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, on lit:

[...], trust plays a complementary yet critical role. Building mutual trust among the members of the Regional Alliance is paramount. Conducting external peer evaluations and fostering reciprocal visits between countries within the regional alliance significantly contributes to cultivating this mutual trust. Failure to do so can impede the development of such trust

27. EUA. « 2021 European Quality Assurance Forum », dans EUA The Voice of Europe's Universities. [En ligne]. <<https://eua.eu/events/138-2021-europeanqualityassuranceforum.html#:~:text=The%202021%20European%20Quality%20Assurance,on%2018%20and%2019%20November>>. (Consulté le 06 mars 2024).

28. Angeline AUBERT-LOTARSKI, « Building trust and enhancement: from information to Evidence », dans 2021 European Quality Assurance Forum. 18 et 19 novembre 2021. [En ligne]. <PS_C_Aubert_Duykaerts_Lanares.pdf (eua.eu)>. (Consulté le 06 mars 2024).

III. 4 Impacts des initiatives (attendus / non attendus)

Dans l'exemple de la politique d'intégration régionale du MERCOSUR, le dispositif mis en œuvre d'accréditation régionale de programmes nationaux a permis de bâtir une fructueuse pratique de réseautage et une confiance renforcée entre les partenaires. En outre, la qualité du travail des agences qualité et leur professionnalisme se sont vus consolidés. Entre certains pays (exemple : Argentine – Uruguay), la reconnaissance automatique des diplômes nationaux dans les pays partenaires est une réalité tangible et une véritable révolution administrative qui simplifie les démarches des citoyens désireux de vivre une mobilité professionnelle ou de poursuite d'études.

Les situations analysées sous l'angle des programmes conjoints en Europe apportent aussi des témoignages de développement de la confiance entre les partenaires. Du côté des agences, il y a aussi des apprentissages liés à ces collaborations internationales : évolution des pratiques vers plus de flexibilité, compréhension de différences contextuelles, culturelles et méthodologiques ; intensification du réseautage au sein de la communauté des praticiens de l'assurance qualité.

L'expérience collaborative entre la CTI et l'AEQES a débouché sur l'adoption d'une procédure autorisant la reconnaissance, par l'AEQES et sur le territoire de la FWB, d'évaluations menées par une autre agence. C'est une souplesse dont peuvent aujourd'hui

bénéficier les établissements qui souhaitent choisir un autre opérateur d'évaluation ou d'accréditation que leur opérateur régional. Enfin, le développement récent et le

renforcement progressif des alliances d'universités

européennes serviront immanquablement de laboratoire expérimental pour le déploiement d'autres alliances similaires à travers le monde. La création de programmes conjoints dans le contexte de ces alliances souligne l'impérieuse nécessité de construire également des cadres et outils méthodologiques visant à faciliter leur mise en œuvre et leur reconnaissance/lisibilité. Pour y contribuer, les agences qualité et autres dispositifs de soutien (par exemple, les cadres nationaux et supranationaux des certifications) sont appelés à développer leur expertise dans l'utilisation de ces méthodologies. Il est important, aux yeux des auteurs de ce présent rapport, que les acteurs du projet Joint QA for Africa, soient attentifs à tirer inspiration et réflexion de ces initiatives.

III. 5 Acceptation des dispositifs conjoints au niveau local/régional et outils au service de cette acceptation

L'acceptation des dispositifs d'évaluation ou d'accréditation conjointe signifie dans le contexte de ce rapport, l'atteinte des objectifs en matière de reconnaissance, soit du processus, soit des résultats soit des deux. Les auteurs du rapport ne sont pas en mesure de donner à cet égard une information quantitative à l'exception de l'enquête produite par EQAR au sujet de la mise en œuvre de l'EAJP (voir supra). Or, une procédure spécifique a été formellement approuvée par les Ministres de l'enseignement supérieur (l'EAJP adoptée à Erevan en 2015), des communiqués issus des conférences ministérielles de l'ES soulignent l'importance de cette reconnaissance

et les agences qui ' pratiquent ' l'EAJP sont toutes inscrites sur le Registre EQAR, donc réputées conformes aux ESG...

Sur un plan théorique – et prospectif pour le projet JOINT QA for Africa – il est utile de se poser la question des choix méthodologiques à opérer : une reconnaissance du processus ? Une reconnaissance des résultats ? Et dans ce dernier cas, il convient d'anticiper des résultats non convergents... Les agences qualité européennes qui sont soumises depuis deux décennies aux ' évaluations ENQA – accréditations EQAR ' sont très conscientes des enjeux liés à une procédure conjointe. Des disparités dans les résultats peuvent survenir et les deux organismes européens travaillent à consolider leurs dispositifs pour minimiser ces impacts.

Par ailleurs, on ne dispose pas, dans les fiches d'analyse, de données chiffrées sur les impacts potentiels de l'obtention de label qualité ou autres certifications de programmes, par exemple, en termes de mobilité accrue des étudiants ou diplômés ou encore en augmentation de nombre d'inscrits dans les programmes d'études labellisés. Ou formulé autrement, quelle garantie a-t-on que des programmes accrédités et reconnus produisent les effets escomptés ?

Ces constats sont de nature à décourager ... En revanche, il est plus positif de constater que

les initiatives d'intégration régionale (voire internationale) se dotent, au fur et à mesure de leur déploiement, de textes légaux, conventions, déclarations communes, ou autres accords afin de donner une assise juridique aux discussions portées et de consolider les processus et outils de collaboration et de reconnaissance. Pratiquement, les fiches

reprises en annexe listent les nombreux textes-cadre, qu'ils soient politiques ou plus opérationnels (référentiels communs par exemple), et c'est particulièrement le cas de celles dédiées aux dispositifs MERCOSUR (fiche n°3), EAJP (fiche n°4), témoignage d'UNIBASQ (fiche n°6), CAMES (fiche n°7), ASEAN (fiche n°8), IUCEA (fiche n°9), CCA (fiche n°12) et Traité Benelux (fiche n°13). Lorsqu'un texte de

cadre n'existe pas au démarrage d'un projet, une correspondance officielle entre autorités (cf. le courrier entre les ministres de l'enseignement de la Belgique francophone et le France dans l'expérience AEQES-CTI) peut apporter les garanties attendues... En fait, il y a peut-être trop de textes de cadrage ou de conventions de large spectre ... L'ajout du Traité Benelux n'est-il pas symptomatique d'un agacement à voir les systèmes d'intégration se déployer trop lentement ou les effets escomptés être inaccessibles pour de multiples raisons ? De nombreux acteurs sont impliqués dans les

mécanismes de reconnaissance et une des leçons tirées du rapport produit par le projet LIREQA 2019 (Linking Academic Recognition and Quality Assurance)²⁹, est la suivante : les groupes d'acteurs impliqués, à savoir, les établissements d'enseignement supérieur, les agences qualité, les centres ENIC-NARIC et les autres parties prenantes (autorités nationales et étudiants) disposent d'un nombre conséquent de documents de cadrage et d'outils pour une mise en œuvre des principes. Ce qui fait partiellement défaut, c'est la communication entre ces différents groupes. C'est pourquoi, ils sont tous appelés à diffuser avec plus d'efficacité et de transparence des informations concernant leurs activités et leurs résultats.

29. SKVC et al. (dir.), Integrating academic recognition and quality assurance: practical recommendations, Vilnius, 2019. [En ligne] <https://www.skvc.lt/uploads/documents/files/Kita_infomacija/Leidiniai/LIREQA_recommendations_final_version_web.pdf>

III. 6 Atteinte des objectifs, notamment sous l'angle de la temporalité des dispositifs

Pour cette dernière dimension d'analyse, le rapport cherche à examiner de manière combinée l'atteinte des objectifs annoncés et le facteur temps.

Les initiatives construites dans le cadre d'un projet de type Erasmus+ sont généralement inscrites dans une durée de trois ans : cette contrainte temporelle apporte toutefois un avantage dans la mesure où les livrables doivent être produits et les actions menées. D'ailleurs, lorsque l'ampleur d'un projet nécessite une reconduction, les partenaires introduisent à nouveau une demande (ex : HAQAA1, HAQAA2, HAQAA3). Les autres

exemples sont illustratifs de développement progressif d'intégration régionale et, très logiquement, ce sont des processus qui nécessitent du temps. Certes, la maîtrise des pratiques d'assurance qualité exige de la formation et de l'expérience. On ne peut

évoquer la question de temporalité sans souligner le défi principal, à savoir les différences de rythme de développement observé dans tout contexte. Que ce soit au sein d'un même établissement (différents départements ou facultés), dans un système éducatif donné (tel ou tel établissement), au niveau des agences qualité dans une région ou encore au niveau des services administratifs et politiques des pays, les rythmes de développement en termes de pratiques d'assurance qualité sont variables, et ce pour de multiples raisons. Des raisons humaines essentiellement (leadership, engagement, adhésion, résistance au changement, enjeux de pouvoir, ressources allouées, etc.). Trouver les réponses méthodologiques à ces réalités est particulièrement ardu. Il faut d'abord dégager des visions politiques et sociétales convergentes, soutenues par un engagement dans la durée.

IV. PISTES POUR LA SUITE DU PROJET JOINT QA for AFRICA

Dans ce chapitre conclusif, les membres du GT Cartographie souhaitent présenter quelques observations tirées des cas analysés, sous forme de repérage de facteurs de succès et de risques, et ceci dans le contexte spécifique des exemples choisis et de les compléter par quelques pistes pour la suite du projet.

Cette précaution sert à souligner le fait qu'il ne s'agit pas de transférer ' des recettes toutes faites ' d'une région du monde à une autre, mais bien de porter la réflexion issue de l'analyse de ces cas dans le contexte particulier du projet.

Quelles finalités le projet vise-t-il ? Avec quels objectifs stratégiques ?

Pour rappel, le projet JOINT QA for Africa met l'accent sur l'harmonisation des normes d'assurance qualité, sur des approches collaboratives et sur une reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation. Ainsi, pour contribuer à cette harmonisation sur le continent africain, le projet vise à développer la coopération et la reconnaissance au sein de l'espace africain francophone constitué par les trois pays pilotes partenaires (Burkina Faso, Cameroun et Côte d'Ivoire).

L'un de ses objectifs stratégiques est de déterminer les enjeux essentiels liés à la reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation et de proposer une méthodologie de traitement de ceux-ci : ' avec le soutien des partenaires européens, tester un modèle de collaboration conjointe d'évaluation des établissements, et réaliser un plaidoyer auprès des décideurs et des acteurs clés pour l'adoption du modèle à l'échelle régionale qui facilitera l'accréditation conjointe et la reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation. ' Le projet recouvre donc une dimension expérimentale (déployer un modèle conjoint d'évaluation institutionnelle et/ou programmatique dans les six universités volontaires) ainsi qu'une dimension politique (réaliser un plaidoyer politique auprès des acteurs clés) notamment grâce à la participation d'acteurs régionaux comme le CAMES, le RAFANAQ et les représentants des autorités nationales. Le projet a également des objectifs de renforcement de capacité en matière d'assurance qualité – tant pour les établissements d'enseignement supérieur que pour les agences qualité – et d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement supérieur.

Facteurs de succès et facteurs de risques dans les 13 cas analysés

FACTEURS DE SUCCÈS
Finalités et objectifs clairement définis
Enjeux, prérequis et priorités identifiés
Connaissance approfondie des éléments de contexte (systèmes éducatifs, cadres légaux en vigueur tant nationaux que supranationaux, mécanismes d'assurance qualité, besoins des acteurs, ...)
Absence d'obstacles juridiques majeurs
Flexibilité, simplification et innovation dans la mise en œuvre du projet
Engagement complet et équitable des partenaires, adhésion
Cadre structurel solide et langage commun
Consensus et engagement politique (explicite et formel : signature d'accords, de documents de cadrage, de conventions, de protocoles, etc.)
Modèle largement participatif et dialogue soutenu
Existence et/ou développement d'un espace de confiance entre les partenaires
Caractère volontaire et/ou demande explicite d'une partie des acteurs
Communication sur une vision commune : valeurs et impacts sociétaux - transparence
Co-construction d'outils communs – convergence dans la compréhension des concepts et méthodes

FACTEURS DE RISQUES / OBSTACLES
Résistance au changement
Trop d'objectifs très généraux, non ou peu hiérarchisés
Absence d'adhésion et d'engagement
Manque d'information ou absence de prise de conscience à propos, notamment, des contextes, des enjeux, de l'importance d'une intégration régionale, etc.
Pas de portage politique
Lutte de pouvoirs, faible dialogue voire méfiance
Asymétries et disparités réglementaires et juridiques, en termes de ressources humaines et matérielles, de rythmes de développement
Non implication ou faible implication des parties prenantes
Parties prenantes absentes du dispositif
Outils non adaptés aux contextes
Absence ou faible co-construction (d'une vision commune, d'outils à déployer, etc.)

Pistes de réflexion pour la suite du projet JOINT QA for Africa

La prise en compte de ces facteurs dans la conduite de tout projet devrait agir comme élément facilitateur, c'est une question de bon sens, somme toute. Mais les réalités sont souvent plus complexes et de nombreux éléments sont en tension. L'option la plus sage et la plus efficace ne serait-elle pas de travailler conjointement à expliciter ces éléments en tension et à choisir à quel niveau mettre le curseur ?

Pour illustrer ceci avec une dimension méthodologique : lorsqu'on considère les outils et méthodes d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur dans leur mise en pratique (au-delà même de leur conception), sont en tension par exemple deux aspects, à savoir leur caractère universel ou générique et leur haut degré de contextualisation à un secteur/système éducatif/pays/établissement. Le besoin de reconnaissance et de visibilité internationales peut être rencontré via une accréditation de formation en vérifiant l'atteinte de critères préétablis et communément considérés comme ' des standards internationaux ' (un label qualité ou un certificat pour jouer le même rôle).

Le besoin de développement de capacités en matière d'assurance qualité dans une démarche qui fasse sens pour les acteurs (avec une visée d'appropriation de la démarche et de soutien au développement de la culture qualité) peut davantage se rencontrer avec des outils plus génériques en lien avec les fondamentaux de l'assurance qualité et un format d'évaluation formative (d'un programme d'études ou d'une institution). Certes, il existe des chemins médians à construire mais cela passe par la clarification et la hiérarchisation des objectifs du projet et par la compréhension partagée des concepts et méthodes.



RENFORCEMENT
COOPÉRATION
RECONNAISSANCE
internationalisation
HARMONISATION
intégration_{AQ}
régionale

Y-a-t-il une possible hiérarchisation des objectifs stratégiques du projet ?

Si oui, laquelle ?

Comment l'établir tout en sachant la multitude d'acteurs en jeu ?

Le nom lui-même du projet JOINT QA Africa est révélateur. Dans le dossier descriptif du projet, on peut s'interroger sur quoi porte exactement le caractère conjoint. Pour traiter les 13 cas identifiés de cette cartographie, une catégorisation a été proposée en examinant tour à tour l'objet de l'évaluation/accréditation conjointe, les organismes évaluateurs/accréditations et leur mode de collaboration, et enfin, les conséquences des processus en termes de reconnaissance. Ceci étant, on peut aussi comprendre le caractère conjoint dans un registre plus large, celui sous-entendu par les trois types de finalités formulées : « harmonisation des normes d'assurance qualité », donc une certaine vision d'un socle commun minimum aux acteurs des trois pays (voire aux autres institutions associées au projet comme le CAMES par exemple) ; « approches collaboratives », c'est-à-dire considérer que la méthode est aussi la finalité ; « reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation », donc l'indispensable collaboration entre instances et autres autorités pour asseoir un niveau formel de reconnaissance mutuelle...

Par ailleurs, l'objectif de renforcement de capacités en matière d'assurance qualité et par conséquent, la contribution de tous les acteurs à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur dans la région concernée seront des réalités à travers « la mise en action » du projet. C'est en quelque sorte l'approche du learning by doing ou « approche par la pratique » chère aux pédagogues qui est mise au service du projet. Ce renforcement de capacités est présent dans tous les exemples analysés : travailler ensemble à un ou plusieurs objectifs implique un accroissement de connaissances et de compétences, et cette meilleure compréhension de l'autre (dans le cas présent, établissements vis-à-vis des instances et vice-versa, partenaires du Sud vis-à-vis des partenaires du Nord et vice-versa, organismes institutionnels vis-à-vis des individus et vice-versa) génère et entretient un espace de confiance qui, à son tour, agit comme facteur de succès.

Et dans le contexte du projet JOINT QA for Africa, expérimenter ensemble les évaluations conjointes rencontrera incontestablement le triple objectif de consolider les agences qualité naissantes dans les trois pays concernés, d'échanger des bonnes pratiques entre agences et entre établissements ; et de travailler de manière collaborative vers une meilleure harmonisation des outils et référentiels. À l'entame du projet (conférence d'Abidjan, juin 2023), une définition provisoire a été proposée :

Le résultat d'un processus d'évaluation menant à une accréditation et impliquant au moins deux agences (CAMES, agence nationale, p.ex.) à l'aide d'un référentiel consensuel ou des référentiels des agences partenaires. Le résultat de cette accréditation est accepté par les parties prenantes.

En la lisant, on peut noter l'usage des mots « évaluation » et « accréditation » ainsi que l'ouverture laissée aussi à la technicité du processus (référentiel(s)).

Au cours des nombreuses réunions qui ont associé les partenaires au cours des premiers mois du projet, ces mots et leur portée ont été régulièrement discutés ainsi que l'objet des processus d'assurance qualité. Veut-on prioriser l'approche programmatique ? Ou l'approche institutionnelle ?

	ÉVALUATION	ACCREDITATION
Programmes d'études/ formations	?	?
Institution et l'ensemble de ses missions	?	?

Dans les 13 cas analysés, l'approche programmatique est prépondérante (9 sur 13) tandis que l'approche institutionnelle représente 3 cas sur 13 (+ deux cas qui envisagent l'approche institutionnelle mais dans une planification ultérieure). À noter que ce constat quantitatif ne préfigure pas des choix méthodologiques qui seront à opérer pour la phase expérimentale du projet. Au niveau des mécanismes de reconnaissance, souhaite-t-on

maintenir un mécanisme

de complémentarité (et si oui, pourquoi ?) ou souhaite-t-on viser un mécanisme de substitution ? (et dans ce cas, de quoi doit-on disposer pour 'assurer la qualité de l'enseignement supérieur' des systèmes considérés ?)

Les bases du projet sont solides, notamment par la diversité et le nombre de ses partenaires.

Les finalités exprimées sont atteignables à des degrés variables : il s'agira de conjuguer la dimension expérimentale (avec un calibrage méthodologique adéquat en fonction des finalités exprimées et des effets escomptés) et un engagement politique fort (surtout dans la dimension de 'reconnaissance' avec la production de référencement explicite aux textes légaux mais aussi dans la dimension de renforcement de capacité en matière d'assurance qualité pour les agences qualité récemment mises en place).

Mais le projet est ambitieux.

En synthèse, voici les pistes de réflexion et les questions auxquelles il conviendrait d'apporter des réponses :

S'assurer de l'explicitation et de la compréhension commune du caractère conjoint de l'assurance qualité et des finalités ultimes du projet ainsi que de ses objectifs stratégiques. Construire un consensus autour de la priorisation de ceux-ci.	<i>Le projet doit-il expérimenter une évaluation institutionnelle de chaque université partenaire ? ou une accréditation institutionnelle ? et pourquoi ? Doit-il plutôt travailler sur le niveau programmatique et, si oui, avec une accréditation ou une évaluation de programme ? et pourquoi ? dans ces cas, comment opérer les choix de programmes à évaluer/accréditer : qui choisit et sur quels critères ? Quelle 'géométrie de partenariats' faudrait-il considérer dans l'expérimentation : des géométries bilatérales comme Côte d'Ivoire/CAMES, Cameroun/CAMES et Burkina Faso/CAMES ? ou viser un partenariat intégré des trois pays partenaires (une sous-région dans la région francophone de l'Afrique) ? Comment le CAMES se positionne-t-il par rapport à ces choix de configuration ?</i>
Documenter et analyser la situation actuelle des pays partenaires et des établissements d'enseignement supérieur partenaires en matière d'assurance qualité.	<i>Quels sont les enjeux prioritaires des systèmes éducatifs des trois pays ? quels sont les dispositifs d'assurance qualité communs ? quels sont les dispositifs d'assurance qualité distincts ?...</i>

<p>S'appuyer sur les cadres d'harmonisation de l'assurance qualité africaine en faisant des liens explicites avec l'expérimentation méthodologique à construire.</p>	<p><i>Quels sont les cadres d'harmonisation qui doivent être utilisés dans l'expérimentation ?... quel degré d'innovation les partenaires sont-ils à explorer (par exemple, en matière de référentiels ou outils) ?</i></p>
<p>S'assurer d'un engagement équitable, réciproque de tous les partenaires et surtout d'une collaboration formelle des autorités concernées.</p>	<p><i>Comment le coordinateur du projet va-t-il s'assurer de cet engagement ? par quelles méthodes et selon quel calendrier ? comment les autorités nationales et agences qualité vont-elles s'engager dans un contexte de ressources restreintes ? jusqu'où consentent-elles aller dans la dimension ' conjointe ' ?...</i></p>
<p>Construire et entretenir un espace de confiance mutuelle à travers des mécanismes de transparence et de partage de données probantes. Cet espace pourra ainsi laisser de la place à l'innovation, à la souplesse et à la créativité. .</p>	<p><i>Quelles données les partenaires souhaitent-ils échanger ? quelle innovation les partenaires souhaitent-ils voir émerger ?</i></p>
<p>Viser le développement de la culture qualité, au-delà des ' pratiques d'assurance qualité '</p>	<p><i>Quel degré d'engagement, d'implication dans les pratiques d'assurance qualité actuelles (tant internes qu'externes) peut-on observer dans les trois pays du projet ? Sur quelles valeurs le projet veut-il s'appuyer prioritairement ?...</i></p>

Les auteurs souhaitent saisir les opportunités de rencontres programmées durant l'année 2024 pour traiter l'ensemble de ces questions et œuvrer à la réussite du projet.

ANNEXE : FICHES D'ANALYSE DRESSÉES PAR LES MEMBRES DU GT

Préambule : Les fiches ci-après sont présentées et numérotées par ordre d'apparition dans le texte du rapport. Chaque fiche renvoie à des documents sources qui permettront au lecteur qui le désire d'approfondir son analyse. Les résumés présentés relèvent de la responsabilité des auteurs.

Certaines fiches ont été rédigées en anglais, d'autres en français.

Fiche no. 1	CAS ANALYSÉ auteurs	évaluation conjointe AEQES-CTI Eva JAROSZEWSKI, Alexis VERMOTE, Caty DUYKAERTS, Vincent WERTZ and Catherine VANDELEENE
	Ressources mobilisées	- Accord de collaboration AEQES-CTI pour les évaluations conjointes (2011 et 2017) - Référentiel conjoint d'évaluation AEQES-CTI - Analyse transversale de l'évaluation conjointe des cursus de BIOINGENIEUR et INGENIEUR CIVIL en Fédération Wallonie-Bruxelles par AEQES-CTI https://www.aeqes.be/documents/ATINGENIEURS.pdf - Bilan de collaboration AEQES-CTI, dressé par les deux organismes (objet d'une communication au 8e colloque de l'EQAF: 'Working together to take quality forward' (novembre 2013) et au 26e colloque de l'ADMEE-Europe : 'Cultures et politiques d'évaluation en éducation et en formation' (janvier 2014) https://www.aeqes.be/documents/Bilan%20collaboration%20AEQES-CTI.pdf

Éléments à considérer	Observations et commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	<p>Organismes d'évaluation concernés AEQES = agence d'évaluation de l'enseignement supérieur en Fédération WallonieBruxelles (FWB) CTI = agence d'accréditation des formations d'ingénieur en France permettant de reconnaître, en France, le diplôme d'ingénieur, mais opérant également en-dehors de la France. Agence habilitée à délivrer le label EUR-ACE (label européen spécifique aux formations d'ingénieur).</p> <p>Historique 2010: les universités de la FWB émettent le souhait que leurs formations d'ingénieur civil et de bio-ingénieur soient évaluées conjointement par l'AEQES et la CTI. Cela concerne alors 4 universités et 58 programmes (1er et 2e cycle). Objectif poursuivi : combiner l'évaluation obligatoire de l'AEQES (législation de la FWB) et l'évaluation facultative de la CTI, agence française spécialisée dans les évaluations de formations d'ingénieur. Bénéfice escompté : une seule procédure d'évaluation (gain de ressources) + reconnaissance des diplômes de la FWB par l'État français (=> mobilité des diplômés facilitée) + obtention du label européen. 2011: l'AEQES et la CTI signent un accord de collaboration visant la réalisation d'une évaluation conjointe, basée sur un référentiel et une méthodologie conjoints. Une démarche est alors initiée par les agences (échange de courriers) pour acter la reconnaissance de l'évaluation conjointe auprès des deux ministres concernés (le ministre français et le ministre de la FWB). 2012-2013: réalisation des évaluations conjointes et décisions d'accréditation et de labellisation.</p>

	<p>2014 : certaines hautes écoles de la FWB émettent qu'une collaboration de même nature soit à nouveau nouée entre AEQES et CTI pour l'évaluation conjointe et l'accréditation de leurs programmes d'ingénieur industriel. Cela concerne alors 9 hautes écoles et 42 programmes (1er et 2e cycle). L'AEQES et la CTI signent un nouvel accord de collaboration visant la réalisation d'une évaluation conjointe, basée sur un référentiel et une méthodologie conjoints.</p> <p>2015-2016 : réalisation des évaluations conjointes et décisions d'accréditation et de labellisation pour les diplômes d'ingénieur industriel.</p> <p>2018-2019 : reconduction d'une évaluation conjointe des programmes d'ingénieur et de bio-ingénieur universitaires (nouveau cycle d'évaluation). Par la suite, les deux agences n'ont plus procédé aux évaluations conjointes, l'AEQES reconnaît désormais les processus d'évaluation menés par la CTI sur le territoire de la FWB et dispense les programmes évalués par la CTI de l'évaluation AEQES.</p>
2. FINALITÉS de l'évaluation conjointe	<p>Objectif poursuivi : combiner l'évaluation obligatoire de l'AEQES (législation de la FWB) et l'évaluation (non-obligatoire en FWB) de la CTI, agence française spécialisée dans les évaluations de formations d'ingénieur.</p> <p>Bénéfice escompté : une seule procédure d'évaluation (gain de ressources) + reconnaissance des diplômes de la FWB par l'État français (=> mobilité des diplômés facilitée) + obtention du label européen.</p>
3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	<p>1/ Souhait émis par les établissements : répondre à un besoin</p> <p>2/ Confiance mutuelle des deux organismes (soutenue par le fait qu'elles appliquent les</p> <p>ESG et sont membres de plein droit d'ENQA + figurent sur le registre EQAR) 3/ L'absence d'obstacles légaux</p> <p>4/ La construction d'un référentiel conjoint (=> un seul outil d'évaluation et non juxtaposition des deux outils)</p>
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe	<p>Caractère volontaire (certains établissements n'ont pas sollicité l'évaluation conjointe et ont été évalués uniquement par l'AEQES)</p>
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	<p>Évaluation programmatique (mais certains critères du référentiel concernaient des dimensions de la politique qualité et de la gouvernance institutionnelles, voir ci-dessous)</p>
6. CHOIX-ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL	<p>[Référentiel suivant la structure du référentiel AEQES, dans lequel la CTI a ajouté des éléments spécifiques ou a mis plus d'emphasis sur certaines dimensions] :</p> <p>1 Politique qualité et gouvernance, gestion de la qualité, pilotage des programmes, communication interne</p> <p>2 Pertinence des programmes par rapport au cadre légal et aux besoins des parties prenantes ; articulation des programmes avec la recherche et les milieux socioprofessionnels ; dimension internationale des programmes ; communication externe</p> <p>3 Cohérence interne des programmes : acquis d'apprentissage, activités d'apprentissage, évaluations des acquis d'apprentissage et agencement global des programmes</p> <p>4 Efficacité et équité des programmes : ressources humaines et matérielles, équité vis-à-vis des étudiants, emploi des données à des fins de pilotage</p> <p>5 Autoréflexion et amélioration continue</p>

<p>7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT</p>	<p>Pour les programmes qui ont été accrédités par la CTI : certains l'ont été pour une durée de 6 ans, d'autres pour une durée inférieure. Cette accréditation a permis aux diplômés d'être admis par l'État français et d'être inscrits au Journal officiel français (=> accès au marché du travail français facilité pour les diplômés de la FWB). Par ailleurs, certains programmes se sont vus octroyer le label EUR-ACE (label qualité qui vise notamment à favoriser la mobilité des élèves-ingénieurs en cours de cursus).</p>
<p>8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental</p>	<p>(cf. échange de courriers entre ministres ci-dessus) L'évaluation conjointe a été reconnue en FWB comme équivalente à une évaluation AEQES. En France (Ministère, État français), elle a été reconnue comme équivalente à une évaluation CTI.</p>
<p>9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?</p>	<p>En 2017, l'AEQES a inscrit dans ses procédures la possibilité de reconnaître les évaluations de programmes menées par une autre agence sur le territoire de la FWB, ce qui dispense ces programmes de l'évaluation AEQES. Cette reconnaissance est automatique si l'organisme figure sur le registre EQAR. Si l'autre agence n'est pas reconnue par EQAR, la commission de reconnaissance de l'AEQES instruit la possible reconnaissance de l'évaluation par l'AEQES en regard de critères déterminés (compatibilité des objectifs, critères et modalités de l'évaluation + compatibilité avec les ESG). Si la commission de reconnaissance préconise de ne pas reconnaître l'évaluation menée par un organisme non-reconnu par EQAR (et que le Comité de gestion de l'AEQES confirme cette décision), alors l'évaluation AEQES reste obligatoire. Si la commission de reconnaissance préconise de reconnaître l'évaluation (et qu'elle est suivie par le Comité de gestion de l'AEQES), alors l'établissement est dispensé de l'évaluation de programme de l'AEQES. Ce mécanisme de reconnaissance ne porte que sur les évaluations programmatiques (il ne porte pas sur les évaluations institutionnelles). Quelques bénéfices et points d'attention concernant cette évaluation conjointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ facteur de succès : procédure lancée car demande des universités ■ apprentissage réciproque et communications de la part des agences ■ inévitable désynchronisation entre les procédures CTI et AEQES en raison des résultats par programme (non accrédité - accrédité pour 3 ans (ou moins) - accrédité pour 6 ans) et suivi plus complexe depuis la perspective AEQES <ul style="list-style-type: none"> ■ - contexte évolutif (entre temps, instauration de l'évaluation institutionnelle et possible autonomie des EES concernant leurs évaluations de programmes via PAC) ■ ...?

Fiche no. 2	CAS ANALYSÉ	Projet ASICIAO (ERASMUS+ Capacity Building)
	auteurs	Vincent WERTZ
	Ressources mobilisées	

Éléments à considérer	Observations et commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	Le projet ASICIAO (4 partenaires européens et 7 partenaires du Togo et du Sénégal) vise à permettre aux sept écoles d'ingénieur (Togo et Sénégal) d'améliorer la qualité de leurs programmes de formation en vue de pouvoir répondre aux standards de la CTI et d'obtenir ainsi une accréditation française
2. FINALITÉS de l'évaluation conjointe	Évaluation de programme (d'ingénieur) et reconnaissance par la CTI (accréditation !)
3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	Les sept écoles d'ingénieur ont été identifiées par le pilote du projet (Université Technologique de Troyes) qui avait démarré un programme similaire (Mose-FIC) avec trois écoles d'ingénieur du Cameroun deux ans auparavant. .
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe	L'adhésion des écoles à ce programme était bien sûr volontaire, même si la pression était forte pour qu'elles y adhèrent toutes (ce qui est le cas).
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	Évaluation de programme délivrant le titre national d'ingénieur
6. CHOIX ET COMPOSANTES	Le but du projet est bien de préparer les écoles à se faire évaluer par la CTI, avec le référentiel de la CTI. Au terme du projet, seules deux écoles (une au Togo et une au Sénégal) semblent prêtes pour cette évaluation, même si toutes ont progressé en matière d'assurance qualité
7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT	Les écoles qui satisferont aux critères CTI recevront une accréditation française. Il n'y a pas de reconnaissance automatique de cette accréditation par les autorités togolaises et sénégalaises et dès lors les procédures nationales devront AUSSI être suivies.
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	Non
9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?	Il n'a jamais été proposé, ni discuté, que la CTI adapte son référentiel pour tenir compte du contexte africain. Il est vraisemblable que les experts adapteront leur jugement pour tenir compte de ce contexte.

Fiche no. 3	CAS ANALYSÉ	MERCOSUR
	auteurs	Ricard DE LA VEGA ALEMPARTE, Imma RIBAS
	Ressources mobilisées	

Éléments à considérer	Observations, commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	<p>Mercosur has been, for the time being, a 30 year trip. The regional accreditation was led by the education ministers of Mercosur, at least during the first 10 years. The political decision to initiate the regional accreditation was taken by the Mercosur Council of Education Ministers. It was officially established with the signing of the Treaty of Asunción in 1991 by Argentina, Brazil, Paraguay, and Uruguay. Over the years, additional countries have joined as associated states, including Bolivia, Chile, Colombia, Ecuador, Guyana, Peru, and Suriname. The journey of Mercosur has been marked by power disputes, structural asymmetries, legal and regulatory differences, resource and capacity gaps, and variations in the pace of integration among member and associated states.</p> <p>1991: MERCOSUR Educational Sector (SEM) was officially created. The SEM has turned into a space for coordinating educational policies that brings together South America as a whole. 1995: the recognition of degrees between Mercosur countries is established. During the first decade of existence of the SEM, the Higher Education Commission devoted itself to the signature of a series of protocols (international treaties that create regional rights and obligations among Member States) to facilitate academic activities, higher education student and teacher mobility and academic recognition. However, protocols did not have a real impact in transforming the practices of academic national communities. 1998: the Meeting of Ministries of Education approved an Experimental Accreditation Mechanism for the Recognition of University Degrees in MERCOSUR countries called MEXA. MEXA allowed the consolidation of common quality criteria for each degree, the definition of minimum quality standards and the assessment of the progress of the joint work of the National Accreditation Agencies overcoming asymmetries.</p> <p>2008: the 'Memorandum of Understanding on the creation and implementation of a system of accreditation of university degrees for the regional recognition of their academic quality in MERCOSUR and associated States' was signed. This MoU guaranteed respect for the national legislation of each country and for the academic and institutional autonomy of universities.</p> <p>The schedule designed in the first stage covered professional degrees in the fields of Agronomy, Engineering and Medicine. It was decided that no supranational or regional agency was to be created to pursue the objectives of MEXA. MEXA constituted the legal precedent and regulatory framework for the future design and implementation of the permanent accreditation system of MERCOSUR called ARCU-SUR (Regional Accreditation of University Degrees of the South). http://arcusur.org/arcusur_v2/index.php ARCU-SUR only considers those degree programs with official recognition and graduates. It covers degrees determined by the Ministers of Education of the region, considering particularly those that require a degree as a condition for professional practice.</p> <p>Mercosur, with its programme called ARCOSUR (Regional Accreditation of University Degrees of the South) covers degrees determined by the Ministers of Education of the region, considering particularly those that require a degree as a condition for professional practice. The accreditation is valid for a period of six years and will be recognized by the States Parties of MERCOSUR and the Associates that adhere to the Agreement on the Recognition of Higher Education Degrees in MERCOSUR signed in 2018.</p>

	<p>This recognition is based on the results of the quality accreditation processes implemented by the ARCUSUR system. This recognition is not limited to academic aspects: it facilitates professional practice in countries other than the country where the degree was issued. Each country has the prerogative to define with which degree programs it enters the recognition mechanism. Each member state has to ratify the agreement in its parliaments.</p> <p>Some of the main problems and setbacks they had to face have been or are:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Power disputes: Mercosur has witnessed power struggles among its member states. Disputes over decision-making and policies have been prevalent. 2. Structural asymmetries: The economies and industrial capacities of member states are not equal. 3. Legal and regulatory Differences: Harmonizing legal and regulatory frameworks across diverse member and associated states with differing legal traditions and systems has been a challenge. 4. Resource and capacity gaps: Disparities in resources and capacities among member states have been a barrier to achieving equitable benefits from the integration process. 5. Different speeds of integration: Member and associated states have progressed at different speeds in terms of implementing the integration agenda.
<p>2. FINALITÉS DE L'ÉVALUATION CONJOINTE</p>	<p>The purpose of ARCU-SUR and its accreditation process is to ensure that universities and academic programmes maintain high-quality educational standards, which contributes to improving the overall quality of higher education in the region. By establishing consistent criteria and procedures for evaluating and accrediting university degrees, ARCUSUR aims to enhance the credibility and comparability of degrees across participating countries in the southern region of South America. https://normas.mercosur.int/public/normativas/128 Regarding the main objectives, there are three outer objectives and three inner objectives. The outer objectives are:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Raising Citizen Awareness in Favour of Integration by promoting active engagement and awareness among citizens within member and associated states about the benefits and importance of regional integration within the higher education sector. 2. Training of Human Resources for Development by enhancing the skill sets and knowledge of individuals involved in higher education to contribute effectively to the development of the region and 3. Harmonization of Educational Systems by working towards aligning educational standards, curricula, and assessment methods across member and associated states to facilitate smoother integration and mobility of students and professionals. <p>The inner objectives are:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accreditation via Quality Assurance by ensuring the quality and credibility of higher education programmes and institutions through a rigorous accreditation process based on defined standards and criteria. 2. Mobility at All Levels to facilitate the movement of students, faculty, and staff across universities within the ARCUSUR network to promote academic and cultural exchange. 3. Mutual Recognition by promoting mutual recognition of qualifications and degrees across member and associated states, reinforcing the acceptance and value of academic achievements obtained within the region.

<p>3. CONDITIONS PRÉALABLES DE L'ÉVALUATION CONJOINTE</p>	<p>In a system based on mutual trust, such as ARCU-SUR, it is neither necessary nor obligatory to cede or transfer national competence or sovereignty over higher education, although this point could also be jointly agreed upon.</p> <p>But what it is absolutely necessary is to have or to create (from scratch) some entity, organization or system agreed upon between the countries that make up the regional alliance that can, at the internal level of each country, decide which university or which educational programme exceeds, or does not, the minimum cut-off (or meets the requirements) of the joint accreditation system. Having a national quality agency is a significant and relevant condition to be able to act. If this is not possible, another formula must be found at the country level that allows it to act as an umbrella for the universities of said country. Otherwise, an ad hoc committee is the choice.</p> <p>Furthermore, the strategic purpose to be achieved through said joint alliance must be plain and precise, focusing on a few strategic milestones. Therefore, the social value added and derived from said strategic statement must be completely specific, measurable and communicable to all the stakeholders considered relevant. In this regard, the involvement of professional associations or similar entities, if they exist, is positive with regard to employability and professionalization. The added value can focus on many different aspects, but it must always be measurable. For instance, promoting the mobility of students between the countries involved or promoting the employability or professionalization of graduates or other students.</p> <p>Having a board where all these strategic decisions are analysed and formally agreed is therefore also a precondition to put in place a joint system.</p> <p>In short, the minimum conditions to develop a joint system are: - political commitment where trust among everybody is fulfilled, - a pre-analysis of relevant political and legal conditions has been performed, - a real impact on societal and professional spheres has been considered, and - there is a true compromise with the main stakeholders and the society.</p>
<p>4. CARACTÈRE VOLONTAIRE ou OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe</p>	<p>Voluntary, based on consensus between peers and never imposed over a legal-rule of authority basis. This is a key element for success.</p>
<p>5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)</p>	<p>Programme scope, not at an institutional level. Mainly related to undergraduate professional programmes and degrees. This approach emphasizes and focuses on studies related to professionalization, such as medicine or engineering.</p>
<p>6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL</p>	<p>The system is based on advisory commissions in which professors generate the quality rubrics considered necessary. Therefore, the criteria are defined by experts in the field of higher education, and not by bureaucrats from other administrations or the ministry. The regulations of each country dictate whether national accreditation must be carried out before regional accreditation. The quality assurance analysis has been divided into three consecutive moments: - Internal quality assurance - External quality assurance by accredited peers, and - Quality assurance agencies.</p> <p>The evaluation for accreditation will include the degree in its entirety (its processes and results), considering for all degrees at least the following dimensions: institutional context, academic project, human resources and infrastructure. The regional quality criteria will be agreed upon by Advisory Commissions for each degree, under the coordination of the Network of National Accreditation Agencies.</p>

7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT	<p>Legally valid among all countries involved with no possibility of supplementary or additional criteria. Does not imply or authorize the automatic exercise of the profession in another country. The recognition of degree qualifications will, under this Agreement, produce the effects that each Party confers on its own official qualifications. For those linked to the exercise of regulated professions, it will be necessary to comply with the non-academic requirements that each Party requires, in accordance with the legal regulations in force for each profession. However, to ensure non-discriminatory treatment, in no case may these rules require additional requirements that imply a distinction based on nationality or the country of issuance of the qualification. The recognition of the academic quality of the university degree titles or diplomas granted pursuant to the terms established here does not, in itself, confer the right to practice the profession in other countries.</p> <p>https://www.academia.edu/10246817/Reconocimiento_de_titulos_y_grados_academicos_of_E</p>
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	<p>No supranational evaluation agency has been created, so it is mainly enforced at a national level.</p>
9. autres commentaires, d'ordre général ou complémentaire?	<p>To enhance the effectiveness of a joint process, such as ARCUSUR or the one in development, Africa QA, it is crucial to address the main strategic challenges. This requires fostering trust, promoting equitable participation, enhancing regulatory convergence and bridging resource gaps through collaboration.</p> <p>The maximum commitment that a joint regional accreditation system can reach involves the mutual and automatic recognition of the right to professional practice within all the countries belonging to said alliance, regardless of the country in which the studies were completed. Obviously, this assumption occurs when the university or educational programme meets all the relevant requirements posed by the joint accreditation model. Some strategies may be of help:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Developing a robust accreditation framework with clear quality indicators and assessment criteria aligned with international best practices. <ul style="list-style-type: none"> ■ Conducting regular and thorough evaluations of educational institutions to assess compliance with the set accreditation standards and provide actionable feedback for improvement. <ul style="list-style-type: none"> ■ Promoting a culture of continuous improvement within universities by encouraging them to address the identified areas for enhancement based on accreditation assessments. ■ Establishing a regional database or platform for the verification and validation of academic credentials to ensure transparent and efficient recognition of qualifications. ■ Facilitating dialogue and agreements among member states to develop a framework for the mutual recognition of degrees, certifications, and professional qualifications; and ■ Encouraging universities to adopt and adhere to common academic standards and practices, reinforcing the credibility and acceptance of qualifications obtained within the region. <p>The future agenda of higher education integration within the MERCOSUR region will be characterized by the strategic combination of three elements that will interact and reshape the historical triad:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ the internationalization of curricula ■ the digitization of academic offering ■ academic recognition <p>Finally, bear in mind that resistance to change will undoubtedly appear among the professors. Cocreation is the best way to overcome this universal fact. The more cocreation, the less resistance.</p>

Fiche No. 4	CAS ANALYSÉ	European approach for joint programmes (EAJP)
	auteurs	Eva JAROSZEWSKI, Alexis VERMOTE, Caty DUYKAERTS, Aurélie DETAVERNIER - apport du groupe d'experts mandaté par le Bologna follow-up group pour développer l'approche européenne - texte adopté par les Ministres de l'espace européen de l'enseignement supérieur en 2015
	Ressources mobilisées	- présentation de l'approche et de ses outils disponible sur https://www.eqar.eu/kb/joint-programmes/

Éléments à considérer	Observations et commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.).	<p>Ici, ' programme conjoint ' est à entendre comme étant : un programme d'études élaboré et organisé conjointement par des institutions d'enseignement supérieur issues d'au moins deux pays, bénéficiant d'une reconnaissance de crédits faisant l'objet d'un accord entre parties. Une fois terminé avec succès, le programme conjoint peut déboucher sur des diplômes doubles ou multiples ou sur un diplôme conjoint. (définition disponible sur le site EQAR).</p> <p>L'EAJP a été développée pour faciliter l'assurance qualité externe de ces programmes conjoints : elle définit des normes basées sur les outils adoptés dans le cadre de l'EEES, sans appliquer de critères nationaux supplémentaires. Dans le communiqué de Bucarest (avril 2012), les ministres de l'EES ont convenu : 'Nous autoriserons les agences enregistrées auprès de l'EQAR à exercer leurs activités dans l'ensemble de l'EEES, tout en respectant les exigences nationales. En particulier, nous nous efforcerons de reconnaître les décisions d'assurance qualité des agences enregistrées auprès de l'EQAR concernant les programmes conjoints et les doubles diplômes. (...) Nous encourageons les établissements d'enseignement supérieur à développer davantage les programmes et diplômes conjoints dans le cadre d'une approche plus large de l'EEES. Nous examinerons les règles et pratiques nationales relatives aux programmes et diplômes conjoints afin de lever les obstacles à la coopération et à la mobilité inhérents aux contextes nationaux'.</p> <p>Le Groupe de suivi de Bologne (BFUG) a par conséquent inclus dans son programme de travail 2013-2015 la tâche de : 'Développer une proposition politique pour une approche spécifique d'accréditation européenne pour les programmes conjoints, qui doit être appliquée à tous les programmes conjoints qui sont soumis à l'accréditation obligatoire des programmes au niveau national.'</p> <p>Le BFUG a chargé un petit groupe d'experts ad hoc de rédiger une telle proposition politique. Le groupe d'experts a présenté ce rapport et la proposition d'approche européenne lors de plusieurs réunions des groupes de travail du BFUG et a révisé la proposition sur la base des commentaires des groupes de travail.</p> <p>Le rapport final et la proposition ont été approuvés par le BFUG en octobre 2014. L'EAJP a été approuvée par les ministres de l'EEES en mai 2015 à Erevan.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'EAJP est appliquée en fonction des besoins des établissements d'enseignement supérieur coopérant autour d'un ou plusieurs programmes d'étude et des exigences de leurs cadres nationaux <ul style="list-style-type: none"> ■ Si certains des établissements d'enseignement supérieur coopérant exigent une évaluation externe au niveau du programme (si l'accréditation ou l'évaluation du programme est obligatoire), les établissements coopérants doivent sélectionner une agence d'assurance qualité appropriée dans la liste des agences figurant sur le registre EQAR. ■ L'agence utilise le référentiel ad hoc (voir ci-dessous) et la procédure ad hoc pour effectuer une évaluation ou une accréditation unique de l'ensemble du programme commun. Le résultat de cette évaluation/accréditation doit être accepté dans tous les pays de l'EEES. En fonction du cadre juridique national, la décision d'assurance qualité externe doit entrer en

	<p>vigueur ou être reconnue dans tous les pays où le programme est proposé, comme convenu dans le communiqué de Bucarest.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Si tous les établissements d'enseignement supérieur coopérant sont soumis à une évaluation ou à une accréditation externe au niveau institutionnel uniquement, ils peuvent utiliser l'approche européenne pour mettre en place des processus internes conjoints d'approbation et de suivi de leurs programmes conjoints. ■ L'approche européenne peut également être utilisée pour les programmes conjoints proposés par des établissements d'enseignement supérieur situés à l'intérieur et à l'extérieur de l'EEES. Les établissements concernés des pays non membres de l'EEES sont invités à se renseigner si leurs autorités nationales acceptent le référentiel de l'approche européenne et sont en mesure de reconnaître la décision d'une agence figurant sur le registre EQAR, le cas échéant.
2. FINALITÉS de l'évaluation conjointe	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alléger le nombre d'évaluations/accréditations auxquelles les programmes conjoints sont soumis lorsqu'ils sont organisés par plusieurs pays 2. Proposer une méthodologie, une procédure et un référentiel qui mettent explicitement en exergue le caractère ' conjoint ' des programmes (> plus grande pertinence de l'évaluation)
3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'existence de programmes conjoints impliquant plusieurs pays 2. Un mécanisme d'évaluation régulière des agences qualité pour en vérifier la conformité et assurer l'inscription sur un registre 3. La levée des obstacles juridiques et réglementaires de sorte que les résultats de l'évaluation menée par le biais de l'EAJP soit reconnu dans l'ensemble des pays concernés
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe	<p>L'EAJP n'est pas obligatoire, mais est politiquement très encouragée. D'après EQAR, 2/3 des programmes conjoints sollicitent aujourd'hui l'EAJP³⁰.</p>
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	<p>Évaluation programmatique. Méthodologie : autoévaluation, visite d'un comité d'experts, rapport d'évaluation publié, éventuelle prise de décision (en cas d'accréditation), possibilité de recours, suivi. Composition du comité des experts : au moins 4 membres (combinant expertise disciplinaire, représentants du monde professionnel et expertise en assurance qualité dans l'enseignement supérieur). Par le biais de leur expertise internationale et leur expérience, les experts abordent les caractéristiques particulières du programme conjoint. Ensemble, ils disposent d'une connaissance des systèmes d'ES impliqués par les institutions et des langues employées au sein du programme. Le comité inclut des membres d'au moins deux des pays impliqués dans le consortium offrant le programme. Le comité inclut enfin au moins un étudiant.</p>

30. EQAR, 2023 – présentation d'une analyse thématique sur l'EAJP lors d'un peer-learning activity organisé par le Bologna Follow-up group – TPG C : Melinda SZABO. Thematic Analysis on European Approach for QA of Joint Programmes. Bruxelles, 13 septembre 2023. [En ligne] <https://ehea.info/Upload/PLA_FirstSession_EQAR_compressed.pdf>. (Consulté le 28 février 2024). Ndlr : ce rapport de 2/3 est sans doute à nuancer en ce qu'il ne représente pas 2/3 des programmes conjoints offerts dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, mais 2/3 des rapports d'évaluation ou d'accréditation versés sur la base de données DEQAR par les agences figurant sur le Registre EQAR. Dans les faits, cette proportion n'intègre donc pas les programmes pour lesquels il n'y a pas d'accréditation ou d'évaluation nationale obligatoire ainsi que les programmes évalués par des agences qui ne renseignent pas leurs rapports sur DEQAR. Le nombre total d'évaluation ou d'accréditation menées en 7 ans sur la base de l'EAJP s'élève à 31.

6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL	Le référentiel de l'EAJP est structuré autour de 9 critères, largement inspirés des ESG : 1) Eligibilité ; 2) Acquis d'apprentissage ; 3) Programme d'étude ; 4) Admission et reconnaissance ; 5) Apprentissage, enseignement et évaluation ; 6) Soutien aux étudiants ; 7) ressources ; 8) Transparence et documentation ; 9) Assurance qualité. Le cœur de ce référentiel est l'analyse de ce qui fait le caractère conjoint du programme.
7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT	La périodicité de l'EAJP est de six ans. La volonté politique est que les résultats de l'évaluation/l'accréditation soient reconnus à travers l'ensemble des pays impliqués et l'EEES. Cependant, force est de constater qu'il reste un certain nombre de freins qui doivent encore être levés (principalement au niveau juridique, au sein de plusieurs pays). D'après des données récentes publiées par EQAR, il y a aujourd'hui : <ul style="list-style-type: none"> ■ 22 pays qui reconnaissent l'EAJP en remplacement d'une évaluation/accréditation nationale (ex. FWB, Espagne, etc.) ■ 12 pays qui en reconnaissent les résultats sous certaines conditions (ex. France, etc.) ■ 17 pays qui n'en reconnaissent pas les résultats.
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	Voir ci-dessus. Concernant le degré d'acceptation et d'utilisation de cette procédure : cf. rapports réguliers des instances européennes sur le degré d'implémentation de l'approche conjointe de l'assurance qualité pour les programmes conjoints + https://www.eqar.eu/kb/joint-programmes/ .
9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?	Des exemples de rapports d'évaluations/d'accréditations menées sur la base de l'EAJP sont consultable sur https://www.eqar.eu/kb/joint-programmes/europeanapproachcases/ .

Fiche no. 5	CAS ANALYSÉ	Diplôme conjoint entre 5 universités européennes (CHARM-EU)
	auteurs	University of Montpellier
	Ressources mobilisées	https://en.unesco.org/about-us/legal-affairs/global-convention-recognition-qualifications-concerning-higher-education

Éléments à considérer	Observations et commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	<p>Ce programme de niveau master est un diplôme conjoint proposé et délivré par 5 des universités de l'alliance CHARM-EU. Il s'adresse à de futurs managers de projet dans le domaine du développement durable. Le diplôme, entièrement délivré en anglais, présente plusieurs aspects uniques, notamment une structure de cours flexible, un environnement véritablement international avec des options de mobilité intégrées, un contenu varié, une approche transdisciplinaire, ainsi qu'un fort accent sur l'inclusion et l'apprentissage basé sur les défis. Il se compose de trois phases d'un semestre chacune.</p> <p>L'Université de Montpellier est membre de l'alliance d'Université européenne CHARM- EU depuis 2019, aux côtés de huit autres universités prestigieuses en Europe. CHARMEU, c'est la combinaison d'universités de différents pays européens avec des cultures, des traditions et des forces académiques différentes. Cette diversité est un atout pour permettre de développer une approche innovante et collaborative en matière d'enseignement et de recherche.</p> <p>Les Universités européennes sont des alliances d'établissements d'enseignement supérieur européens financées par l'Union européenne et globalement soutenues par les gouvernements nationaux/régionaux. Elles visent à offrir de nouvelles opportunités d'apprentissage, de recherche et d'innovation à leurs communautés, tout en contribuant à l'excellence européenne et au rayonnement mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe.</p>
2. FINALITÉS du diplôme conjoint	<p>Le master CHARM-EU permet</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'expérimenter un nouveau modèle universitaire unique en son genre visant à améliorer la qualité, la compétitivité internationale et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen, - de partager l'expérience et mettre à disposition des outils via le site de CHARM EU (voir boîtes à outils : https://www.charm-eu.eu/toolkit) - d'offrir une formation internationale et transdisciplinaire qui s'appuie sur les atouts des universités partenaires. <p><i>Afin de déployer cette formation portée par plusieurs universités</i></p>
3. CONDITIONS PRÉALABLES du diplôme conjoint	<p>européennes, le conditions préalables ci-dessous sont nécessaires :</p> <p>Des thématiques alignées sur les axes de recherche des universités partenaires :</p> <p>Eau, Nourriture, Vie & Santé</p> <p>Une cohérence avec l'offre du site : formation ni redondante, ni concurrentielle Une étude de marché européenne, une consultation des acteurs sociaux économiques. Une formation transdisciplinaire accueillant tous les profils d'étudiants, formant des experts/chefs de projets complexes de dimension internationale. Des contenus et une pédagogie innovante Constitution d'équipes internationales multidisciplinaires de création de savoir (Knowledge Creation Teams, KCTs : enseignants-chercheurs, société civile, entreprises)</p> <p>Des principes et des valeurs</p> <p>Charte pédagogique et valeurs de CHARM-EU : défis authentiques, inclusion, interculturel, transdisciplinaires, utilisant des technologies avancées, formation par la recherche, centrée sur l'étudiant, respectueux de l'environnement.</p>

	<p>Une formation de qualité, reconnue internationalement</p> <p>Approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints ' (' European Approach ')</p> <p>Menée par AQU, évaluation par des experts internationaux, reconnue par les 5 agences d'accréditation dont l'HCERES.</p> <p>Un alignement des règles académiques et légales afin de définir des procédures et processus communs</p> <p>La création d'instances communes</p> <p>Conseil académique</p> <p>Jury admission</p> <p>Jury examen</p> <p>La création d'une structure administrative</p> <p>Bureau administratif virtuel conjoint regroupant un personnel administratif par université.</p>
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE du diplôme conjoint	L'Université a adhéré de manière volontaire à l'alliance CHARM-EU. Cette adhésion impliquait la mise en place de ce diplôme conjoint qui faisait partie des engagements vis à vis de la commission européenne.
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	Le programme des enseignements est identique pour l'ensemble des universités partenaires. Il est dispensé selon des modalités hybrides dans des salles conçues selon la même organisation pour l'ensemble des sites. Des procédures conjointes ont été mises en place, elles sont ensuite adaptées à chacun des établissements en fonction de leurs spécificités. Les documents sont partagés dans SHAREPOINT.
6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL	La maquette du diplôme a été définie conjointement par des équipes internationales multidisciplinaires de création de savoir (Knowledge Creation Teams, KCTs : enseignants-chercheurs, société civile, entreprises). Cette maquette est amenée à évoluer en fonction des différents retours (évaluation des enseignements..)
7. EFFETS DE RECONNAISSANCE,	Approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints auxquels ont participé les 5 agences qualité des pays partenaires dont le HCERES pour la France
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	Accréditation de niveau master dans les 5 pays, parchemin et supplément au diplôme conjoint avec signature des 5 chefs d'établissement.
9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?	

Fiche no. 6	CAS ANALYSÉ	Mise en œuvre politique AQ dans l'espace européen de l'enseignement supérieur – témoignage d'UNIBASQ
	auteurs	Ricard DE LA VEGA ALEMPARTE, Imma RIBAS
	Ressources mobilisées	

Éléments à considérer	Observations et commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	<p>UNIBASQ does not possess or has not developed a unified accreditation system for the European sphere, similar to ARCUSUR in the Mercosur domain. As a university quality agency in the Basque Country, UNIBASQ collaborates with other European University Quality Evaluation Agencies in defining, implementing, and evaluating various initiatives. The aim is to consolidate the common European space within the realm of higher education. It is crucial to clarify that this is not a specific system of mutual recognition, but rather a collective set of European initiatives working towards the establishment of this common educational space. Therefore, there is no specific approach or model to use as a reference, but a convergence of various initiatives contributing to the creation of this space. The journey has been long, commencing with the Bologna Statement in 1998, and as of 2023, it remains an ongoing process. Some aspects are functioning effectively, while others are still a work in progress. Key milestones include:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ The 1997 Lisbon Agreement on the recognition of qualifications related to higher education in the European region. This agreement emphasizes the recognition of university degrees and study time, unless substantial differences can be proven by the recognizing institution. ■ The 1998 Bologna Declaration, a political agreement establishing the European Higher Education Area. It outlines the commitment of signatory countries to reform their educational systems. ■ The creation of the European Higher Education Area in 1999, stemming from the Bologna process. Its objective is to harmonise the diverse educational systems within the European Union and facilitate effective student exchange. ■ The formation of the European Consortium of Accreditation in Higher Education ECA- (https://eche.eu/) in 2003, aimed at mutual recognition of accreditations conducted by member quality agencies. ECA also fosters mutual learning and the exchange of best practices in higher education. ■ The Global Convention on the Recognition of Qualifications Concerning Higher Education during the UNESCO General Conference in 2019. This convention focuses on easing academic mobility between countries and regions, making it the first <p>United Nations treaty on higher education with a global scope (https://www.unesco.org/en/legal-affairs/global-convention-recognition-qualifications-concerning-higher-education). There is a practical guide to recognition which may be of interest for the Joint QA: https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374905 Institutional references of significance include:</p> <p>1. ECA (European Consortium for Accreditation in Higher Education): https://eche.eu/ or https://ecahe.eu/archive/ (documents regarding mutual recognition)</p>

	<p>2. ENQA https://www.enqa.eu/ (European Association for Quality Assurance in Higher Education which leads ESG, the agreed common framework for quality assurance systems: https://www.enqa.eu/esg-standards-and-guidelines-for-quality-assurance-in-the-european-higher-education-area/ and an ESG adaptation to the reality of the African continent: o https://www.enqa.eu/news/enqa-haqa3/ on review of the African Standards and Guidelines for Quality Assurance (ASG-QA)</p> <p>3. EQAR (European Quality Assurance Register for Higher Education): https://www.eqar.eu/ o Relevant EQAR programmes: https://www.eqar.eu/kb/jint-programmes/ o Agreed standards for joint programmes: https://www.eqar.eu/kb/jintprogrammes/agreed-standards/ o Agreed procedure for joint programmes: https://www.eqar.eu/kb/jintprogrammes/agREed-proedure/</p> <p>4. INQAAHE (International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education): https://www.inqaahe.org/</p> <p>5. ENIC-NARIC network, representing centres coordinating information on mutual recognition of qualifications in each country: https://www.enic-naric.net/. With regard to the African continent, https://www.enic-naric.net/page-africa, there is specific information on recognition https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372988 and quality assurance https://haqaa2.obsglob.org/wp-content/uploads/2020/06/ASGQA_Manual_en_09.FINALE-with-License-1.pdf</p> <p>6. As a specific example, in the Netherlands, they have already implemented an active automatic recognition system (project completed in August 2023; not yet available): https://www.nuffic.nl/en</p>
2. FINALITÉS de l'évaluation conjointe	The overarching objective is to cultivate a cohesive European higher education space that enables unrestricted mobility of citizens and automatic validation of academic qualifications across European nations. This inclusive space should facilitate professional practice throughout the European domain without necessitating additional documentation. Additionally, a significant focus is placed on encouraging mobility among students and professors, fostering the development of a European identity and sense of citizenship.
3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	The political consensus that clearly defines the intended goal, coupled with mutual trust at the political level among the various countries involved, constitute the two fundamental elements for achieving success. In the realm of European higher education, a comprehensive framework of European qualifications exists alongside national frameworks. This broader framework delineates educational levels using expected learning descriptors, emphasising the outcomes and achievements in learning. At the European level, a parallel framework for professional qualifications is also in place. The harmonisation of each regional system hinges on this framework. This necessitates a prior examination to determine what can be acknowledged and what should not, based on substantial differences. To facilitate this, an official catalogue of qualifications is imperative.
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe	The European approach for joint programmes is still in an experimental phase. Not all countries can automatically recognize the degrees of other countries.
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	Programme scope, not at an institutional level. Related to all programmes and degrees but easier in professionalisation scope.
6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL	European standard and guidelines: https://www.enqa.eu/wp-content/uploads/2015/11/ESG_2015.pdf and https://www.eqar.eu/assets/uploads/2018/04/02_European_Approach_QA_of_Joint_Programmes_v1_0.pdf

7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT	Quality assurance agencies established a formal agreement through which accreditation decisions will be recognized (more or less) automatically in several countries. As a rule of thumb, recognition of qualifications and of periods of studies (including recognition of prior learning) should be applied in line with the Lisbon Recognition Convention and subsidiary documents.
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	Ministry.
9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?	<p>Unibasq has been involved in three different joint accreditation processes, for the time being. The joint programmes with this joint accreditation system, implemented and officially recognized, are: - Joint Master's Degree Programme in International Humanitarian Action (NOHA+) in 2019, - Erasmus Mundus Master of Science in Marine Environment and Resources (MER) in 2023 and - Erasmus Mundus Master of Science in Environmental Contamination and Toxicology (ECT+) in 2023. During the conversation, UNIBASQ gave us some recommendations to carry out this project, based in its experience, as discussed below: At the core of any successful project is a clear understanding of its ultimate interest or purpose, upon which the entire project is built. The initial crucial step involves mapping out the qualifications and analysing the structure of these levels, and also quality accreditation systems, or comparable controls. This analysis should be contingent on the bachelor- master-doctoral level structure, for instance. The indispensable foundational conditions for this undertaking are twofold: first, the complete engagement and commitment of ministries; second, a thorough examination of the existing quality assurance systems. This involves a comprehensive study of national educational systems, enabling a regional comparison to determine comparability. In cases where significant differences exist, engaging external, independent experts proves instrumental in providing an objective analysis. In addition to this, trust plays a complementary yet critical role. Building mutual trust among the members of the Regional Alliance is paramount. Conducting external peer evaluations and fostering reciprocal visits between countries within the regional alliance significantly contributes to cultivating this mutual trust. Failure to do so can impede the development of such trust. Regarding mutual recognition, this may manifest itself at various levels, each with distinct implications. Examples include recognition of qualifications within individual countries, acknowledgment of external evaluations facilitating such recognition, or the creation of correspondence tables to analyse equivalences between degrees. The latter option, particularly among Francophone countries, should be relatively more feasible. Following accreditation decisions at the agency level, the subsequent steps should encompass an analysis of qualifications within the framework of degree levels (bachelor's, master's, and PhD), followed by political agreements and adaptations tailored to each country. Notably, agreements between similar countries have shown effective outcomes. Within the Francophone community, emphasising the identification of substantial similarities and differences should be a foundational aspect of the project, strategizing how to navigate these variances to promote mutual recognition.</p>

Fiche no. 7	CAS ANALYSÉ	Procédure d'accréditation du CAMES
	auteurs	Zakari LIRÉ and Saturnin ENZONNGA YOCA - Convention de Lomé sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes, 1972, - Convention portant statuts du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), 2000 - Accord portant organisation et fonctionnement du programme reconnaissance et équivalence des diplômes, 2009 ; modifié en 2021; - Directive N° 01/2022/CM/CAMES relative à l'Assurance qualité et à l'accréditation dans l'espace CAMES, 2022 ; - Référentiels CAMES :
	Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Référentiel qualité du CAMES pour l'évaluation de l'offre de formation en présentiel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (2018) ; ■ Référentiel pour l'accréditation des offres de Formation Ouverte et/ou à Distance (2014); ■ Référentiel révisé "évaluation institutionnelle" des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (2018) ; ■ Référentiel d'évaluation des écoles doctorales du CAMES (2017); ■ Référence qualité du CAMES pour l'évaluation des programmes de recherche scientifique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (2018).

Éléments à considérer	Observations et commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	<p>1968 : création du CAMES : Janvier 1968 :</p> <p>1972 : signature de la Convention générale relative à la validité de plein droit des diplômes d'enseignement supérieur</p> <p>2000 : adoption de la convention révisée portant statuts du CAMES ;</p> <p>2009 : adoption de l'Accord portant organisation et fonctionnement du programme reconnaissance et équivalence des diplômes ;</p> <p>2012 : création du Programme assurance qualité.</p> <p>2022 : adoption de la Directive N° 01/2022/CM/CAMES relative à l'Assurance qualité et à l'accréditation dans l'espace CAMES,</p> <p>Le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) est un organisme d'harmonisation des politiques et des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche, regroupant 19 pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo), dont la plupart sont en Afrique francophone subsaharienne. Il assure de fait une mission d'assurance qualité et d'accréditation à travers, notamment, le Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes et le programme d'assurance qualité, encadré depuis 2022 par une direction régionale.</p>
2. FINALITÉS DE L'ÉVALUATION CONJOINTE	<p>L'évaluation du CAMES se base soit sur le référentiel pour l'évaluation de l'offre de formation en présentiel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, soit sur celui pour l'accréditation des offres de Formation Ouverte et/ou à Distance (FOAD). Cette évaluation est effectuée sur une base volontaire, à la demande des institutions publiques et privées d'enseignement supérieur et de recherche, en vue de l'accréditation des offres de formation. L'accréditation vise à conférer une reconnaissance académique et/ou professionnelle aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur. En définitive, elle cherche à assurer la mobilité des étudiants et des travailleurs dans l'espace CAMES et à l'international.</p>

3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	L'accréditation régionale du CAMES est conditionnée par l'accréditation nationale accordée à l'établissement d'enseignement supérieur par l'agence nationale d'assurance qualité ou une structure équivalente dans le pays membre. En général, pour les pays qui ne disposent pas d'une telle agence, l'accréditation nationale est délivrée par une direction ou un service compétent du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Il convient de noter que 9 des 19 pays membres disposent d'une agence nationale, la plus ancienne de ces agences étant celle du Sénégal. La plupart des agences, de création récente, ne sont pas encore pleinement fonctionnelles.
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe	L'accréditation, et donc l'évaluation du CAMES, est volontaire. Ce sont les institutions publiques et privées d'enseignement supérieur qui jugent de l'opportunité d'une telle évaluation.
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	Le CAMES promeut essentiellement deux types d'évaluation : l'évaluation institutionnelle, qui est formative et ne conduit pas à une accréditation, et l'évaluation programmatique, qui conduit à une accréditation.
6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL	<p>A. L'offre de formation en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fondement/justification de l'offre de formation ■ Définition et architecture de l'offre de formation ■ Inscription de l'offre de formation dans un cadre national, régional et international ■ Organisation pédagogique ■ Qualité des résultats et des effets de la formation <p>B. Formation continue à la carte en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fondement/justification de l'offre de formation ■ Définition et architecture de l'offre de formation ■ Organisation pédagogique <p>NB : Un référentiel à part entière est consacré à l'offre de FOAD.</p>
7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT	Conformément à la convention de Lomé, l'accréditation par le CAMES confère la validité de plein droit des diplômes d'enseignement supérieur dans tous les pays membres. Ceci garantit la mobilité académique et/ou professionnelle dans l'espace CAMES et à l'international.
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	L'accréditation du CAMES est acceptée dans tous les pays membre du CAMES et bien au-delà.
9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?	La directive du CAMES adoptée en 2022 permet désormais de promouvoir un espace harmonisé de l'assurance qualité et de l'accréditation. Elle contribue par ailleurs à la mise en place d'un cadre de concertation permanent entre les pays membres, dans un contexte africain particulièrement dynamique au regard des initiatives HAQAA 1, 2 et 3 et du Cadre africain de qualification (CAQF).

Fiche no. 8	CAS ANALYSÉ	ASEAN (politique régionale d'Asie du S-E)
	auteurs	Marina LARREA (OBREAL)
	Ressources mobilisées	- AUN-QA Factsheet (Last Updated Oct 2023) - Guide_to_AUN-QA_Assessment_at_Programme_Level_Version_4.0_4 - Guide_to_the_AUN-QA_Assessment_at_the_Institutional_Level_Version_3.0

Éléments à considérer	Observations, commentaires
1. Données de contexte (<i>historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.</i>)	<p>In 1998, the ASEAN University Network (AUN) mooted the AUN-QA Network which led to the development of the AUN-QA Quality Assurance Framework. Since then, the network has been promoting, developing, and implementing quality assurance practices based on an empirical approach where quality assurance practices are tested, evaluated, improved, and shared.</p> <p>The 3rd version of the AUN-QA Model for Institutional Level Assessment has been redesigned as a transnational quality assurance model in support of the ASEAN Economic Community (AEC) to promote cross-border mobility for students and faculty members, and the internationalization of education. It is aligned with: 1) Principle 3 - Internal Quality Assurance of the ASEAN Quality Assurance Framework (AQAF), 2) Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area (ESG 2015 - Part 1), and 3) the Baldrige Performance Excellence Framework (Education -2015/16).</p> <p>2007: implementation of the first programme assessment 2017: implementation of the first institutional level assessment</p> <p>Results so far:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ - 346 programme assessments (1,120 study programmes) in 8 countries ■ - 8 institutional assessments in 4 countries ■ - QA trainings ■ - 15 publications ■ - 179 members in 10 countries (Vietnam, Brunei, Malaysia, Indonesia, Philippines, Myanmar, Thailand, Laos, Cambodia, Singapore)
2. Finalités de l'évaluation conjointe	<p>The AUN-QA Model for Institutional Level Assessment has been redesigned as a transnational quality assurance model in support of the ASEAN Economic Community (AEC) to promote cross-border mobility for students and faculty members, and the internationalization of education.</p> <p>Caractéristiques:</p> <p>An institutional QA assessment panel will be appointed by the Chairperson of the AUNQA Council based on the assessors' background, experience, and language ability as well as the above principles of assessment. The members of the assessment panel shall be from different universities and countries other than the country the assessment university operates in. The Chair of the institutional QA assessment panel, who is also the Chief Assessor, in consultation with the Chairperson of the AUNQA Council, shall appoint the lead and other assessors</p>

3. Conditions préalables de l'évaluation conjointe

To be eligible for institutional QA assessment under the AUN-QA Network (defined as the systematic assessment of strategic and systemic quality assurance in education, research, service, as well as the results and effectiveness of the quality assurance system of that institution. It aims to determine if an institution has met the stated quality criteria and requirements); the applying institution or university must fulfil the following conditions at the time of application:

- be an AUN member university or an associate member university of the AUNQA Network;
- have at least five (5) study programmes assessed and certified by the AUN-QA Network with the certificates being valid at the time of application; and
- for renewal of the Certificate for AUN-QA Assessment at Institutional Level, the certified institution must fulfil the requirements for the submission of an interim report.

- Institutions or universities accepted for institutional QA assessment must also comply with the requirements stated in the "Guidelines for AUN Quality Assessment and Assessors (Version 2.0)".

- Further to the above conditions, the final decision to accept any application for an AUN-QA institutional assessment rests solely with the AUN-QA Council.

As part of the self-assessment report (SAR) to be presented, institutions have to fill the Institutional Level Assessment Checklist comprising the 15 criteria (view row 5. Perimeter...)

Voluntary.

4. Caractère volontaire ou obligatoire de l'évaluation conjointe

5. Périmètre (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)

Institutional level assessment		Strategic QA (institutional)
		Systemic QA (internal QA system)
	Programme assessment	Functional QA (Education, Research and Service)

The AUN-QA model for institutional level assessment is designed as a holistic framework encompassing 15 criteria in strategic QA, systemic QA, and results:



Figure 1.4 - AUN-QA Model for Institutional Level Assessment (v3.0)

<p>6. Choix et composantes générales du référentiel</p>	<p>INSTITUTIONAL ASSESSMENT 15 CRITERIA</p> <p>Strategic QA</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vision, mission, culture and governance 2. Leadership and strategy 3. Human resources 4. Financial and physical resources 5. External relations and networks 6. Policies for education 7. Policies for research 8. Policies for services <p>Systemic QA</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quality assurance system 2. IQA information management 3. Quality enhancement <p>Results</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Educational results 2. Research results 3. Service results 4. Financial and market results <p>PROGRAMME ASSESSMENT 8 CRITERIA</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Expected learning outcomes 2. Programme structure and content 3. Teaching and learning approach 4. Student assessment 5. Academic staff 6. Student support services 7. Facilities and infrastructure 8. Output and outcomes
<p>7. Effets de reconnaissance, effets de droit</p>	<p>A seven-point system and the same rating scale is used for AUN-QA programme- and institutional-level assessments (from 1) Absolutely inadequate to 7) Excellent - Example of World-class or Leading Practices. It provides universities and assessors with an instrument for scaling their verdicts and to see how far they have progressed in their AUN-QA journey.</p> <p>For a university to receive the AUN-QA certificate for a successful institutional or programme assessment, a rating of at least “4” must be obtained. The certificate will be valid for a period of five years and an interim report has to be submitted by the university to AUN-QA Secretariat two years from the date of the assessment. Based on the assessment results, the institution has fulfilled/not fulfilled the requirements of the AUN-QA model for institutional assessment.</p> <p>Based on the assessment results, the xxx programme at xxx university has fulfilled the AUNQA requirements to be awarded the AUN- QA certificate for a successful programme-level assessment.</p>
<p>8. Niveaux d’acceptation de l’accréditation conjointe au niveau ministériel, continental</p>	<p>n/a</p>
<p>Autres commentaires, d’ordre général ou complémentaire ?</p>	

Fiche no. 9	CAS ANALYSÉ	IUCEA – politique régionale d’Afrique de l’Est
	auteure	Marina LARREA (OBREAL)
	Ressources mobilisées	- STANDARDS, GUIDELINES, PROCESSES AND PROCEDURES FOR THE EAC REGIONAL PROGRAMME ACCREDITATION

Éléments à considérer	Observations et commentaires
1. Données de contexte (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	<p>The genesis of establishing a harmonized regional system of accreditation dates back to 2011, when some members of the East African Legislative Assembly (EALA) proposed the amendment of the Inter-University Council for East Africa (IUCEA) Act 2009, for IUCEA to undertake regional accreditation of both institutions and programmes. The anticipation was that such harmonized mechanisms would facilitate the mutual recognition of qualifications, comparability, compatibility and synchronization of higher education and training systems among other goals. Thus, the EAC was declared a Common Higher Education Area by the Summit of the EAC Heads of State on 20th May 2017 in Dar es Salaam, Tanzania. The pronouncement by the Heads of State directed that national higher education and training systems be operated and guided by the common regional frameworks under which curricula, examinations and certification as well as academic and professional qualifications, and the quality of the educational and training output in higher education will be harmonized. IUCEA was tasked to provide all the necessary technical support in the operationalization of the Common Higher Education Area under the oversight of the EAC Council of Ministers.</p> <p>With the ever increasing demand for cross-border higher education, the importance of a regional accreditation framework that provides an internationally accepted quality mark for academic programmes offered from within the EAC region is critical. The IUCEA is conducting its first ever programme evaluation and quality assessment.</p> <p>Discipline (Cluster Area)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Agriculture: (Crop & Animal Production/ Forestry/ Horticulture/ Agri-business, Animal Health, Agro-Processing, Floriculture/Fisheries and Aquaculture/Soil Science/ Land use and Management) 2. Pharmacy and Pharmaceutical Sciences 3. Health Sciences (Medicine, Public Health, Nursing, Laboratory Sciences, Imaging) 4. Animal Health (Animal production, Tropical Animal Health, Epidemiology, Molecular Biology, One Health, One Health Analytical Epidemiology, Vet Anatomy, Vet Physiology) 5. Data Science (Statistics, Actuarial Science, Biostatistics, Econometrics, Population & Demography) 6. ICT (Computer Sciences, Information Sciences, Information Systems, Computer Engineering, Software Engineering) 7. Engineering (Water Engineering, Civil, Electrical, Process, Chemical, Renewable Energy, Telecommunications Engineering) 8. Science Education (Subjects: Mathematics, Physics, Chemistry, Biology, ICT, Physical Education, Sport Sciences, Professional Education disciplines) <p>EAC has, since 2022, adopted a Regional Programme Accreditation Framework.</p> <p>The Framework is defined by Standards, Guidelines, procedures, and assessment tools. This accreditation process is a Voluntary, Quality-based mechanism, anchored in the National Accreditation process.</p>

2. Finalités de l'évaluation conjointe	<p>The regional accreditation mechanism will facilitate mutual recognition of institutions and/or programmes that are recognized and accredited by the National Commissions and Councils for Higher Education in their respective Partner States.</p> <p>More importantly, the regional accreditation will be one of the means to enforce implementation of regional standards and guidelines and will form part of important policies and instruments for operationalization of the EAC Common Higher Education Area to facilitate free mobility of learners, labour and services. It would further serve as a mark of quality in addition to national accreditation and a competitive advantage, increasing institutions and programmes' ability to target the best students, academic staff and most outstanding research</p>
3. Conditions préalables de l'évaluation conjointe	<p>1. Type of programmes: Submit only Academic/professional Programmes that lead to an award of a qualification.</p> <p>2. Accreditation Requirement: Programmes should have been duly accredited by Commissions and Councils for Higher Education or recognized national accreditation bodies in the respective EAC Partner State or other countries in which the Institution is found.</p> <p>3. Fees:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Payment of requisite initial non-refundable fees of USD 1,000 (for institutions within the EAC region) and USD 2,500 (for institutions from outside the EAC region) for administrative and technical review of the programme prior to facility verifications/inspection. ■ Programmes that meet the requirement at the review stage shall progress to facility verification/inspection. The institution shall be required to pay a subsidised fee of USD 5,790.
4. Caractère volontaire ou obligatoire de l'évaluation conjointe	<p>Volontaire. It is also important to underline that the proposed regional accreditation is meant to be voluntary, quality based and complementary and incremental to, as opposed to being a substitute of the respective national accreditation of the programmes in question.</p>
5. Périmètre (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	<p>Évaluation programmatique. Comprises an "Institutional space and facility inventory".</p>
6. Choix et composantes générales du référentiel	<p>Accreditation status of the programme Curriculum development process Curriculum document Modes of Teaching and Learning Academic Staffing Governance and Administration Infrastructure/ Facilities Teaching and Learning Resources Student Assessment Student Support System Community services</p>

<p>7. Effets de reconnaissance, effets de droit</p>	<p>The regional accreditation process results in recognizing academic programmes with a Seal of Quality for STANDARDS, GUIDELINES, PROCESSES AND PROCEDURES FOR THE EAC REGIONAL PROGRAMME ACCREDITATION. It purposes of enhancement of cross-border higher education and regional and international recognition and visibility.</p>
<p>8. Niveaux d'acceptation de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental Autres commentaires, d'ordre général ou complémentaire ?</p>	<p>IUCEA has been mandated by the EAC to harmonize higher education in Eastern Africa. It is expected that all member States will recognize regionally accredited programmes.</p> <p>Any other comments, of a general or complementary nature?</p> <p>IUCEA's regional accreditation system is very similar to that of CAMES. It is based on a voluntary approach, shared standards and a harmonized higher education area, and ultimately aims to ensure the quality of training, recognition of diplomas and the promotion of academic and professional mobility.</p> <p>The only fundamental difference with the CAMES accreditation system is that not all member countries have national quality assurance agencies. While encouraging the creation of such agencies, the challenge would be to bring the national bodies responsible for quality assurance and accreditation more or less up to standard. The Joint QA project's mechanisms and approaches should help to reinforce this dynamic. Joint assessment is perhaps or certainly the best way to achieve this.</p>

Fiche no. 10	CAS ANALYSÉ	Projet QUALS : QA de l'ENSA (Algérie) par SKVC (agence qualité lithuanienne)
	auteur	Vincent WERTZ
	Ressources mobilisées	

Éléments à considérer	Observations, commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	In the framework of an international project (ERASMUS+ Capacity building) named QUALS, ENSA had to undergo an institutional review performed by SKVC
2. FINALITÉS de l'évaluation conjointe	Institutional review (Pilot case) in the framework of the QUALS project, without recognition by the Algerian QA Agency (and/or Ministry)
3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	Three institutions were selected to participate in the project – they were trained for 20 hours about quality management, ESG principles, institutional review process, preparation of the SER. And three prepared SERs. One was selected to undergo a pilot review voluntary.
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe	Voluntary for ENSA
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	Institutional
6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL	The SKVC methodology, with minor revisions discussed within QUALS
7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT	An official statement by SKVC stating the evaluation result, which was positive. Review report also made publicly available, according to SKVC procedures. Report available here: chromeextension://efaidnbmnnnibpcajpcgltclfindmkaj/https://www.skvc.lt/uploads/documents/files/SKVC_Final_Report_ENSA_2022.pdf
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	Not necessarily - depends on ENSA initiative and collaborations with the Ministry.
9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?	The follow-up actions should be initiated by the institution (ENSA), as SKVC advised. The external expert panel had advised ENSA to also look at ESG for Africa and participate in the process of building the Algerian quality assurance system at the national level following ESG and ESG for Africa.

Fiche no. 11	CAS ANALYSÉ	EUniQ (évaluation pilote d'alliances d'universités européennes)
	auteur	Caty DUYKAERTS, Eva JAROSZEWSKI, Alexis VERMOTE (AEQES)
	Ressources mobilisées	- https://education.ec.europa.eu/education-levels/higher-education/europeanuniversities-initiative - https://www.nvao.net/en/eunIQ

Éléments à considérer	Observations, commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE <i>(historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)</i>	<p>1. 1 Contexte alliances européennes : Initiative de la Commission européenne: ' The European Universities Initiative is a flagship initiative of the European Education Area. It will enable a new generation of Europeans to cooperate across languages, borders and disciplines, developing a strong European identity '. 2019: 1er appel de la Commission européenne aux EES (pour 17 alliances) 2020 : 2e appel (24 alliances) (ps1 : 2019+2020 représentent 41 alliances, soit : 280 EES & 27 membres UE + Islande, Norvège, Serbie, Royaume-Uni, Turquie) 2022 : 3e appel (20 alliances) 2023 : 4e appel (30 alliances) (ps2 : 2022+2023 représentent 50 alliances, soit : 27 membres UE + Islande, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie + Albanie, Bosnie- Herzégovine, Monténégro + Ukraine) Ambition affichée pour la mi-2024 de porter le nombre d'alliances à 60 (soit 500 EES)</p> <p>1. 2 Contexte EUniQ : EUniQ : European framework for the comprehensive quality assurance of European Universities Cofinancé par Erasmus+, le projet EUniQ a eu lieu entre mai 2019 et novembre 2021. EUniQ a été testé au travers de quatre évaluations pilotes d'alliance (Una Europa, Eutopia, Unite !, Young Universities for the future of Europe). Le projet pilote était porté par un consortium dont la composition figure ici : https://www.nvao.net/nl/attachments/view/list%20of%20eunIQ%20partners</p>
2. FINALITÉS de l'évaluation conjointe	<p>Objectifs :</p> <p>1) soutenir l'amélioration : contribuer à l'amélioration de l'assurance qualité interne de l'alliance (groupement d'universités, d'établissements d'enseignement supérieur européens)</p> <p>2) faciliter l'assurance qualité de l'alliance : en soutenir l'assurance qualité externe en visant à la fois à réduire le plus possible les procédures multiples d'AQ, tout en respectant les responsabilités nationales et les exigences d'assurance qualité (-> objectif de simplification des exigences AQ pour les universités européennes vu la multiplicité des contextes légaux et nationaux)</p>
3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	<p>Conditions posées à l'alliance par EUniQ :</p> <p>1) Définition des attentes de l'alliance en regard de l'évaluation,</p> <p>2) Choix par l'alliance d'une ou de plusieurs agences issues du registre EQAR pour coordonner l'évaluation,</p> <p>3) Publication des résultats et leur communication aux autorités nationales.</p>
4. VOLUNTARY OR MANDATORY CHARACTER of joint evaluation	<p>Caractère volontaire</p>

<p>5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)</p>	<p>Evaluation institutionnelle de l'alliance (constituée de plusieurs EES) : le focus de l'évaluation porte sur l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité interne et d'amélioration de la qualité de l'alliance, en tenant compte du caractère « développemental » porté vers la réalisation des critères d'évaluation.</p> <p>Avec la précision suivante :</p> <p>« Some European Universities are planning the development of joint programmes. These joint programmes can be assessed with the European Approach for Quality Assurance of Joint Programmes, as adopted by European Ministers responsible for higher education in Yerevan (2015). The assessment of joint programmes according to the European Approach could be supported by the evaluation of the European University that provides these joint programmes. For instance, the evaluation of a European University according to this European Framework could provide evidence and trust when assessing its joint programmes with the European Approach standards on Eligibility (standard 1), Admission and Recognition (standard 4), Transparency and Documentation (standard 8), and Quality Assurance (standard 9). »</p>
<p>6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL</p>	<p>Focus sur le système de gestion de la qualité de l'alliance (cf. point 5 précédent). 4 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la stratégie (strategy and policies), ■ l'implémentation (policy implementation), - le monitoring (evaluation and monitoring), - l'amélioration (improvement policy). <p>Chacun étant décliné en points de référence qui décrivent ce qui est attendu pour une alliance complètement déployée.</p> <p>Les critères d'évaluation reflètent le cycle PDCA d'un système d'assurance qualité interne. Selon EUniQ, les alliances qui viennent juste de se lancer n'auront pas encore achevé ce cycle. La phase développementale est donc jugée pertinente pour l'évaluation.</p> <p>Le comité d'évaluation externe réalise son évaluation de chaque critère en regard de niveaux de développement (ce qui doit encore être développé, ce qui se situe en phase de démarrage, ce qui est partiellement développé, ce qui est déjà développé).</p> <p>« Framework is based on a set of criteria for the evaluation of European Universities in relation to their stage of development. The evaluation criteria with their respective reference points describe what is to be expected from a fully developed European University. The reference points indicate for each of the criteria the elements that may be relevant considering the long-term expectations from the European Universities Initiative. It should be noted that, especially in the first years of existence, it is realistically impossible for European Universities to meet all expectations. Whilst the criteria have general validity in view of the development of internal QA systems, the reference points should be handled with flexibility, respecting the autonomous choices and the developmental stage of the European University.</p> <p><i>The criteria are organised around the following inter-related questions:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>What is the European University's vision on the quality of its education and, where possible, research, innovation and service to society?</i> 2. <i>How will the European University realise its vision on the quality?</i> 3. <i>How does the European University monitor to what extent its vision on quality is actually realised?</i> 4. <i>How is the European University working on improvement?</i> 5. <i>How is the quality of the European University's provision assured in an internationally accepted manner, respecting the EHEA principles and objectives? »</i> <p>Conclusion : référentiel à visée développementale, large, flexible, fit for purpose (adéquation aux objectifs), arrimage aux visées stratégiques de l'EEES (via la référence aux principes et objectifs de l'EEES et aux ESG notamment) et de l'alliance.</p>

<p>7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT</p>	<p><i>Actuellement, non. Il s'agit de champs qui pourront donner lieu à des développements à l'avenir, en fonction du recours au cadre EUniQ. « National authorities are encouraged to consider whether evaluation reports according to this Framework and provided through the evaluated European University can simplify or support national QA requirements for institutions and programmes. Self-accrediting universities should not be obliged to use this Framework, although they may voluntarily choose to apply the Framework for enhancement purposes or to support their partner universities that are subject to national QA requirements. »</i></p>
<p>8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental</p>	
<p>9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?</p>	<p>Lien EUniQ avec ESG : <i>In: Criterion 2.1 : strategy and policies -> reference point : "The QA policies for the provision of the alliance are aligned with Part 1, and where relevant Part 2, of the Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area (ESG 2015)".</i></p>

Fiche no. 12	CAS ANALYSÉ	CCA – politique régionale d'Amérique Centrale
	auteur	Ricard DE LA VEGA ALEMPARTE, Imma RIBAS
	Ressources mobilisées	

Éléments à considérer	Observations, commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (<i>historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.</i>)	<p>The Central American Council for Accreditation of Higher Education -CCA- https://ccacalidad.org/, was created with the mission of promoting the continuous improvement of the quality, relevance and harmonization of Higher Education, through the creation of an evaluation and accreditation system that promotes the strengthening and accreditation of organizations or agencies that accredit programmes or degree courses in Central America and the Caribbean, in a commitment to the development of the Region. It aims to assess and validate the quality of educational programmes and institutions to ensure they meet specific standards and criteria. The CCA was founded in 2003 and was officially created in 2005, aiming to promote the improvement of quality and integration of Central American higher education, through national or regional accreditation agencies duly recognized by the CCA. https://ccacalidad.org/normativa/ It comprises seven countries:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Belize 2. Costa Rica 3. El Salvador 4. Guatemala 5. Honduras 6. Nicaragua, and 7. Panama <p>19/11/2003: The CCA arises out of the negotiation of representatives of seven countries, from Belize to Panama, and four sectors: state academic and private academic (public and private universities), Government Sector (Ministries of Education), Professional Sector (federations of professional associations) and Student Sector. The council of the CCA comprises twelve members; one representative per country and a representative for each sector of the Central American region linked to higher education: state academic, private academic, government, professional and student. Each of the twelve regular representatives has a first and second substitute.</p> <p>14/11/2005. CCA is recognized as a Central American regional organization. CCA accredits national quality agencies, and national agencies are responsible for accrediting degrees in order to generate a system of mutual trust between agencies based on public accountability processes.</p> <p>2015- The agency ceased its activity due to lack of funds. The University that hosted the agency decided to end its economic support of the CCA. The agency took three years to find another location to start the activity again.</p> <p>2018- CCA headquarters was moved to Panama. The agency spent two years rethinking its activities.</p> <p>2018-2020: Project AUDIT-Central America. Pilot project for the creation of a quality assurance platform so that Central American Higher Education Institutions (HEIs) can certify the design of the Internal Quality Assurance System for Higher Education Training (SIAC) and have an international quality seal for university training issued jointly by the CCA and the National Agency for Quality Assessment and Accreditation (ANECA) of Spain, https://ccacalidad.org/programa-audit-centroamerica/ After this period, the agency started offering activities beyond its initial purpose.</p>

	<p>2021-2024: The CCA-ANECA Agreement is designed to certify the design of quality systems in Higher Education Institutions in Central America. Additionally, it addresses the certification of the implementation of quality systems for those HEIs that have already received the design certification</p> <p>2021-2024- CCA-HCÉRES Agreement to help Universities to obtain institutional accreditation with HCÉRES https://ccacalidad.org/acreditacion-hceres/</p> <p>Currently, the CCA is also dedicated to:</p> <ul style="list-style-type: none"> - supporting agencies to strengthen the culture of quality and continuous improvement. - accreditation of programmes for online degrees
2. FINALITÉS DE L'ÉVALUATION CONJOINTE	<p>The mutual recognition of academic competencies between different countries and regions.</p> <p>Key points concerning the CCA joint evaluation include:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. End: working towards enhancing the quality of higher education in Central America by setting accreditation standards, conducting evaluations, and accrediting institutions and programmes. 2. Accreditation: following a rigorous accreditation process based on predetermined criteria related to faculty qualifications, curriculum quality, infrastructure, resources, teaching methodologies, and more. 3. Regional collaboration: involving coordination with higher education authorities and institutions to ensure a unified approach to accreditation and quality enhancement.
3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe	None, Unknown
4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe	Even though the role of CA is changing, the aim of this agency was to be an accreditation agency for national quality agencies that accredit degrees in their country in Central America
5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)	Currently, CCA devotes to evaluation and promotion of good practices between quality agencies.
6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL	<p>The CAC model is based on the CIPP, a model that was developed by Stufflebeam and Shinkfield in the late 1960s for the evaluation of social programs and projects. The CIPP model is designed and developed in order to build useful information for decisionmaking, that is, it offers transformative and improvement potential for the program or project in which it is used. The CIPP model responds to the enumeration of four different types of evaluation: ■ Context evaluation (C)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluation of inputs (I) ■ Process evaluation (P) and ■ Product evaluation (P) <p>The CCA action current programmes (https://ccacalidad.org/servicios/) are the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The AUDIT Central America Programme (technical support and accompaniment are offered to develop internal quality assurance systems in Central America that are certified by ANECA). - Institutional accreditation by HCÉRES that allows it to be evaluated and accredited according to reference frameworks aligned with the guidelines of the European Higher Education Area.

	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluative Framework for virtual and distance education. - Training programme on Internal quality assurance issues, as a means to promote the quality culture and continuous improvement of HEIs and accreditation agencies. - Self-assessment guide to determine the degree of incorporation of the Central American University Policy for Disaster Risk Reduction within universities and - Quality Policies promote regional linkage and integration. <p>In this context, HCÉRES (https://www.hceres.fr/en) and ANECA (https://www.aneca.es/) are two fundamental CCA partners at the international level. The AUDIT International 2022 Model has 10 criteria with guidelines seeking to strengthen HEIs, so that when designing their internal quality system and systematically implementing their processes with the participation of stakeholders, they ensure execution leading to the evidence to undergo processes of external evaluation as a recognition of their commitment and effort in the continuous improvement of Higher Education training. The criteria are:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quality policy and objectives, ■ Quality assurance of training programmes, ■ Student teaching guidance, ■ Academic/research and teaching support staff, ■ Resources and services, ■ R&D&i and knowledge transfer, ■ Link with the environment, ■ External dimension of the Institution, ■ Publication of information on the development of activities and programmes, and ■ Maintenance and updating of the system. <p>On the other hand, the HCÉRES model is made up of three domains:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Domain 1: strategic and operational management - Domain 2: research policy, innovation and inclusion of science in society and - Domain 3: education policy, student life and university life
7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT	<p>CCA was born with the objective of recognizing qualifications between different countries, but these qualifications, to be recognized, must also comply with the regulations of each country. Therefore, although titles are recognized, at the level of recognition of professional practice, said recognition is not automatic and the country's regulations must be complied with, which involves verifying the study plan and if it is equivalent, it is recognized</p>
8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental	<p>Depends mainly in each country. Each country differs. In Honduras is the university that evaluates the study plan. In Costa Rica is CONARE (https://www.conare.ac.cr/). In Guatemala, the University of San Carlos. In Nicaragua, Panama and El Salvador, the ministry itself.</p>
9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?	<p>The initiative was born from the universities, not from the ministries. Today, it is redefining its mission. The difficulty in obtaining financial resources is hindering its operation. In some countries, like El Salvador, there is only one public university that is part of the initiative. Furthermore, in some countries, such as Guatemala, they do not have their own quality agency either. For all these reasons, we can say that, currently, the Central American higher education system is still in the organizational phase.</p> <p>CCA wanted to have the role of accreditation agency for national quality agencies that accredit degrees in their country. Since it has not worked as desired, it is being reoriented to offer good practices for quality agencies and university quality systems.</p> <p>There must be mutual trust for mutual recognition to be possible. Quality mechanisms help generate it. Furthermore, it is necessary to create a shared and common language about the field, since in each culture or country, each concept can be associated with different meanings.</p>

Fiche no. 13	CAS ANALYSÉ	Traité BENELUX – Pays Baltes sur la reconnaissance automatique des niveaux des diplômes
	auteur	Caty DUYKAERTS
	Ressources mobilisées	https://www.benelux.int/files/9016/3291/1003/TREATY_14_09.2021_FR_002.pdf TRAITÉ SUR LA RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE DES QUALIFICATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR https://www.benelux.int/fr/post/les-pays-du-benelux-et-les-etats-baltes-reconnaissent-automatiquement-leurs-diplomes-respectifs/ lancement officiel du Traité (communication sept 2021 sur le site BENELUX)

Éléments à considérer	Observations et commentaires
1. DONNÉES DE CONTEXTE (historique, données factuelles, nombre de pays concernés, etc.)	<p>En 2015, les pays du Benelux (Belgique – Pays Bas - Luxembourg) ont introduit une reconnaissance mutuelle automatique des niveaux des diplômes de bachelor et de master, à laquelle se sont ajoutés en 2018 les « associate degrees » et les doctorats. De leur côté, les États baltes (Lituanie, Lettonie et Estonie) reconnaissent également déjà mutuellement leurs diplômes.</p> <p>Les deux groupements de pays ont estimé qu'il y avait une réelle valeur ajoutée à nouer des liens dans ce domaine et ont, à ce titre, signé en 2019 une déclaration d'intention. Ce Traité, signé en septembre 2021, donne un cadre juridique et politique à une reconnaissance automatique et générique</p> <p>Les pays du Benelux et les États baltes forment désormais la seule région de l'espace européen de l'enseignement supérieur où le niveau des diplômes de l'enseignement supérieur est automatiquement reconnu. Ils sont ainsi des pionniers en la matière, leur ambition étant que d'autres pays s'engagent également dans cette voie. Le Traité est donc ouvert à l'adhésion d'autres pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur pour autant que les exigences de qualité requises en vue d'une reconnaissance mutuelle automatique et générique du niveau des diplômes soient respectées.</p>
2. FINALITÉS DE L'ÉVALUATION CONJOINTE	<p><i>Il ne s'agit pas d'une évaluation conjointe, mais d'un cadre juridique (TRAITÉ) qui garantit la reconnaissance des niveaux des diplômes à travers les pays signataires du Traité. Ce Traité a pour vocation de faciliter la libre circulation des personnes possédant un diplôme délivré par un des six pays et qui souhaitent étudier ou poursuivre leur carrière professionnelle dans un autre État. Par cette reconnaissance automatique des diplômes, les pays suppriment ainsi un obstacle potentiel aux études ou à la recherche d'un emploi dans l'un de ces pays. Cette mesure peut également faciliter la recherche d'un emploi grâce à une meilleure comparabilité des niveaux d'études.</i></p>

<p>3. CONDITIONS PRÉALABLES de l'évaluation conjointe</p>	<p>L'article 4 du traité détaille les conditions de reconnaissance de niveaux des diplômes pour les quatre niveaux de diplômes ' associate degree (120 crédits) ', bachelor, master et doctorat (reconnaissance par les autorités compétentes et reconnaissance de l'établissement d'enseignement supérieur ou organisme autorisé). Conditions incluant aussi les dispositifs d'assurance qualité et le respect des dispositions de cadres des certifications (européen et national)</p> <p>Conditions d'adhésion (au Traité) [article 13] : <i>Tout État ayant ratifié la Convention de reconnaissance de Lisbonne et appartenant à l'espace européen de l'enseignement supérieur peut demander à adhérer au présent Traité, à condition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>d'appliquer des systèmes d'assurance qualité fiables pour ses programmes d'enseignement supérieur, qui peuvent démontrer une conformité avérée avec les ESG,</i> - <i>que son système d'enseignement supérieur soit un système à trois cycles conforme au cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur, et</i> - <i>qu'il ait référencé son cadre national des certifications de l'enseignement supérieur au CEC.</i>
<p>4. CARACTÈRE VOLONTAIRE OU OBLIGATOIRE de l'évaluation conjointe</p>	<p>Volontaire dans le chef d'un Etat d'adhérer au Traité Reconnaissance obligatoire du niveau des diplômes par l'Etat signataire</p>
<p>5. PÉRIMÈTRE (évaluation institutionnelle, évaluation programmatique, les deux)</p>	<p>associate degree : une qualification de l'enseignement supérieur de cycle court délivrée conformément à la législation de l'une des Parties et appartenant à son système d'enseignement supérieur, qui correspond au niveau 5 du CEC ; grade de 'bachelor' : une qualification de l'enseignement supérieur de premier cycle délivrée conformément à la législation de l'une des Parties et appartenant à son système d'enseignement supérieur, qui correspond au niveau 6 du CEC ; grade de 'master' : une qualification de l'enseignement supérieur de deuxième cycle délivrée conformément à la législation de l'une des Parties et appartenant à son système d'enseignement supérieur, qui correspond au niveau 7 du CEC ; doctorat : une qualification de l'enseignement supérieur de troisième cycle délivrée conformément à la législation de l'une des Parties et appartenant à son système d'enseignement supérieur, qui correspond au niveau 8 du CEC.</p>
<p>6. CHOIX ET COMPOSANTES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENTIEL</p>	<p>/</p>
<p>7. EFFETS DE RECONNAISSANCE, EFFETS DE DROIT</p>	<p>L'article 1er précise le champ d'application > reconnaissance de NIVEAU des diplômes. Ce qui signifie que</p> <p><i>[art 1, alinéa 3 : Le présent Traité n'est pas applicable : a) À la reconnaissance des programmes spécifiques de qualifications de l'enseignement supérieur dans un domaine d'études particulier, b) À la reconnaissance des périodes d'études, c) À la reconnaissance de qualifications qui n'appartiennent pas aux systèmes d'enseignement supérieur des Parties, ou d) À la reconnaissance des qualifications professionnelles conformément à la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, ou conformément à d'autres dispositions pertinentes adoptées dans le cadre de l'Union européenne.</i></p>

<p>8. NIVEAUX D'ACCEPTATION de l'accréditation conjointe au niveau ministériel, continental</p>	<p>La base de la confiance mutuelle réside dans la ratification de la Convention de reconnaissance de Lisbonne et dans un rôle actif au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur, attesté par la mise en œuvre des références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ci-après dénommées 'ESG'), des systèmes d'enseignement supérieur à trois cycles, des cadres nationaux de certifications et d'autres instruments de transparence</p>
<p>9. AUTRES COMMENTAIRES, d'ordre général ou complémentaire ?</p>	<p>Le champ de "la reconnaissance" est extrêmement complexe dans la pratique (voir par ex. le chapitre 8 rédigé par Howard Davies et consacré à l'expérience européenne en la matière dans MATERIALS ON AFRICAN REGIONAL AND CONTINENTAL INTEGRATION IN HIGHER EDUCATION). Ici, on note une initiative récente (2015-2018-2021) portée par deux trios de pays, tous les six au sein d'un vaste espace de l'enseignement supérieur en développement sur la dynamique de la réforme de Bologne et consolidé par de nombreux communiqués, textes de cadrage, conventions, ... et autres structures consacrées à la reconnaissance des diplômes (comme par exemple les centres Enic-Naric https://www.enic-naric.net/). Face à la lenteur de mise en œuvre de mécanismes de reconnaissance dénoncée essentiellement par les étudiants et les diplômés, la volonté politique de ces six pays de conclure un Traité et d'inviter d'autres à y adhérer constitue une initiative digne d'intérêt même si elle peut être interprétée comme un indicateur d'échec – à tout le moins d'extrême lenteur d'atteinte des objectifs – de la politique plus globale d'intégration...</p>

RÉFÉRENCES

- AEQES, « Conditions et modalités de collaboration entre l'AEQES et une autre agence pour une évaluation (reconnaissance ou évaluation conjointe) », dans Manuel qualité (version 5). [En ligne]. <https://aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=134>. (Consulté le 05 mars 2024).
- AUBERT-LOTARSKI, A., « Building trust and enhancement: from information to Evidence », dans 2021 European Quality Assurance Forum. 18 et 19 novembre 2021. [En ligne]. <PS_C_Aubert_Duykaerts_Lanares.pdf (eua.eu)>. (Consulté le 06 mars 2024).
- CAMES. Directive N° 01/2022/CM/CAMES relative à l'assurance qualité et à l'accréditation dans l'espace CAMES. [En ligne]. <<https://www.lecames.org/wpcontent/uploads/2023/11/Directive-AQACCREDITATION-CAMES-VF.pdf>>. (Consulté le 05 mars 2024).
- DUYKAERTS, C., REMAUD, B., & SALLET, J., « Bilan de la collaboration AEQES/CTI pour l'évaluation des programmes de bioingénieur et ingénieur civil en Fédération Wallonie-Bruxelles: évaluation et accréditation, approches compatibles ? », dans AEQES. Etudes et analyses. 16 janvier 2014. [En ligne]. <<https://www.aeqes.be/documents/Bilan%20collaboration%20AEQES-CTI.pdf>>.
- EHEA. « About the IMINQA project » dans EHEA. [En ligne]. <<http://ehea.info/page-TPG-C-onQAMeetings-2021-2024#h87slbqpswwnx91yt11igetoa116e6wc>>. (Consulté le 06 mars 2024).
- ENQA et al. (dir.), Key Considerations for Cross-Border Quality Assurance in the European Higher Education Area, Bruxelles, 2017. [En ligne]. <<https://www.enqa.eu/wp-content/uploads/KeyConsiderations-CBQAEHEA.pdf>>.
- ENSA. Ecole Nationale Supérieure Agronomique Kasdi MERBAH. [En ligne]. <<https://www.ensa.dz/fr/>>. (Consulté le 05 mars 2024).
- EQAR. « Definitions », dans EQAR. Reliable information on quality of European higher education and its assurance. [En ligne]. <<https://www.eqar.eu/kb/joint-programmes/definitions/>>. (Consulté le 28 février 2024).
- EQAR. « National implementation of the European Approach », dans EQAR. Reliable information on quality of European higher education and its assurance. [En ligne]. <<https://www.eqar.eu/kb/jointprogrammes/national-implementation/>>. (Consulté le 28 février 2024).
- EUA. « 2021 European Quality Assurance Forum », dans EUA The Voice of Europe's Universities 2021 [En ligne]. <<http://www.eua.eu/en/voice/2021/europeanqualityassuranceforum.html#:~:text=The%202021%20European%20Quality%20Assurance,on%2018%20and%2019%20November>>. (Consulté le 06 mars 2024).
- EUniQ. European Framework for the Comprehensive Quality Assurance of European Universities. [En ligne] <<https://www.nvao.net/nl/attachments/view/>>

european%20framework%20for%20the%20comprehensive%20quality%20assurance%20of%20european%20universities>. (Consulté le 06 mars 2024).

- EUROPEAN COMMISSION. European Education Area. Quality education and training for all. [En ligne]. <<https://education.ec.europa.eu/education-levels/higher-education/european-universitiesinitiative>>. (Consulté le 05 mars 2024).
- FABREGAS ALMIRALL, A., « L'équilibre entre autonomie et responsabilité en matière d'assurance qualité. État des lieux en Europe », dans 7e journée d'études de l'AEQES à Bruxelles. 25 mai 2023. [En ligne]. <https://www.aeqes.be/documents/Journ%C3%A9e%20%C3%A9tude%20AEQES_%C3%A9tat%20des%20lieux%20Europe_AlexisFabregasAlmirall-vfinal.pdf>.
- IUCEA, Standards, Guidelines, Processes and Procedures for the EAC Regional Programme Accreditation, Kampala, Juin 2021. [En ligne]. <<https://www.iucea.org/mdocs-posts/standardsguidelines-proceduresand-processes-for-regional-programme-accreditation/>>.
- MARTIN, M., et al. (dir.), Assurance qualité interne : améliorer la qualité et l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, Paris, Éditions UNESCO, 2019. [En ligne]. <<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367775/PDF/367775fre.pdf.multi>>.
- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. « Les Universités européennes », dans Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. [En ligne]. <<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-universites-europeennes-46476>>. (Consulté le 12 mars 2024).
- OBREAL, « À propos du projet », dans OBREAL. Bienvenue dans Joint AQ Africa. [En ligne]. <<https://jointqa.obreal.org/aproposdenous/>>. (Consulté le 28 février 2024).
- RÉSEAU FRAQ-SUP. Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG). Mai 2015. [En ligne]. <https://www.enqa.eu/wpcontent/uploads/filebase/esg/ESG%20in%20French_by%20Re%CC%81s%20eau%20FrAQ.pdf>. (Consulté le 05 mars 2024).
- SKVC et al. (dir.), Integrating academic recognition and quality assurance: practical recommendations, Vilnius, 2019. [En ligne]. <https://www.skvc.lt/uploads/documents/files/Kita_infromacija/Leidiniai/LIREQA_recommendation_s_final_version_web.pdf>.
- SZABO, M., Thematic Analysis on European Approach for QA of Joint Programmes. Bruxelles, 13 septembre 2023. [En ligne] <https://eha.info/Upload/PLA_FirstSession_EQAR_compressed.pdf>. (Consulté le 28 février 2024).